



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2024-716

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

- R32-2024-12-10-00013 - ARRETE DOS-SDDFGRHSS N° 2024-180 RELATIF AU CALENDRIER ANNUEL 2025 DES EPREUVES PRATIQUES DU CERTIFICAT DE CAPACITE POUR EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS ORGANISEES AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE-HOPITAL CALMETTE-CENTRE DE PRELEVEMENTS. (2 pages) Page 3
- R32-2024-11-21-00013 - Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du Centre de santé Nogent-sur Oise ayant pour numéro FINESS 600017974 pour ses activités ophtalmologiques et orthoptiques (2 pages) Page 6
- R32-2024-12-16-00034 - DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/593 AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONALE APPLICABLE EN 2024 AU CH DE VALENCIENNES (SIRET N° 265 906735 00013) (6 pages) Page 9
- R32-2024-12-16-00033 - DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/594 AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONALE APPLICABLE EN 2024 AU CH DE ROUBAIX (SIRET N° 265 906 727 00184) (5 pages) Page 16

ARS /

- R32-2024-12-12-00014 - Arrêté de programmation des évaluations des ESMS conjoints ARS et CD 2024 (6 pages) Page 22
- R32-2024-12-12-00015 - Arrêté de programmation des évaluations des ESMS conjoints ARS et CD 60 (6 pages) Page 29
- R32-2024-12-12-00013 - Arrêté de programmation des évaluations des ESMS de compétence exclusive ARS 2024 (32 pages) Page 36

Direction interrégionale de la mer Manche Est - Mer du Nord /

- R32-2024-12-16-00036 - Arrêté n°224 /2024 en date du 16 décembre 2024 - Portant modification du règlement local de la station de pilotage de Boulogne-Calais relatif aux tarifs applicables à compter du 1er janvier 2025?? (11 pages) Page 69
- R32-2024-12-16-00035 - Arrêté n°225 /2024 en date du 16 décembre 2024 - Portant modification du règlement local de la station de pilotage de Dunkerque relatif aux tarifs applicables à compter du 1er janvier 2025?? (6 pages) Page 81

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-12-10-00013

ARRETE DOS-SDDFGRHSS N° 2024-180 RELATIF
AU CALENDRIER ANNUEL 2025 DES EPREUVES
PRATIQUES DU CERTIFICAT DE CAPACITE POUR
EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS
ORGANISEES AU CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE LILLE-HOPITAL
CALMETTE-CENTRE DE PRELEVEMENTS.

**ARRETE DOS-SDDFGRHSS N° 2024-180 RELATIF AU CALENDRIER ANNUEL 2025
DES EPREUVES PRATIQUES DU CERTIFICAT DE CAPACITE POUR EFFECTUER DES
PRELEVEMENTS SANGUINS ORGANISEES AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE-
HOPITAL CALMETTE-CENTRE DE PRELEVEMENTS**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L4352-1 à L4352-3 et R4352-13 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2006 modifié fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 18 septembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Sur proposition du directeur du Centre Hospitalier Universitaire de Lille - Hôpital Albert Calmette - Centre de Prélèvements ;

A R R E T E

Article 1 - Pour l'année 2025, les dates prévues pour organiser les épreuves pratiques du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'examens de biologie médicale prévues à l'article 8 de l'arrêté du 13 mars 2006 modifié susvisé se déroulant au Centre Hospitalier Universitaire de Lille – Hôpital Albert Calmette – Centre de Prélèvements sont les suivantes :

- Le mercredi 15 janvier 2025 ;
- Le mercredi 26 février 2025 ;
- Le mercredi 19 mars 2025 ;
- Le mercredi 23 avril 2025 ;
- Le mercredi 14 mai 2025 ;
- Le mercredi 18 juin 2025 ;
- Le mercredi 15 octobre 2025 ;
- Le mercredi 19 novembre 2025 ;
- Le mercredi 10 décembre 2025.

Article 2 - Peuvent se présenter à l'épreuve pratique devant le jury, les candidats qui justifient d'une note de stage égale ou supérieure à 12.

Article 3 - Les candidats effectuent devant le jury trois prélèvements sanguins dont deux ou pli du coude. Cette épreuve est notée sur 20.

Pour être déclaré reçu, le candidat doit avoir obtenu à cette épreuve une note égale ou supérieure à 12.

Article 4 - En cas d'échec, le candidat est autorisé à se représenter à cette épreuve dans la limite d'une fois.

Article 5 - En cas d'échec à l'issue de la deuxième présentation à l'épreuve pratique, le candidat perd le bénéfice de la validation de l'épreuve théorique et du stage et doit recommencer l'ensemble des épreuves en vue de l'obtention du certificat susmentionné.

Article 6 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 7 - Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 10/12/2024

**Pour le directeur général
et par délégation,**

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
[des](#) Ressources Humaines du système de santé



Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-11-21-00013

Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du Centre de santé Nogent-sur Oise ayant pour numéro FINESS 600017974 pour ses activités ophtalmologiques et orthoptiques

Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du Centre de santé Nogent-sur-Oise ayant pour numéro FINESS 600017974 pour ses activités ophtalmologiques et orthoptiques

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS- DE- FRANCE

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu les articles L.6323-1 à L.6323-1-15 et D.6323-1 à D.6323-15 du code de la santé publique ;

Vu les articles L.160-10, L.162-14-1 et L.162-32 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'ordonnance du 12 janvier 2018 relative aux conditions de création et de fonctionnement des centres de santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2016-1625 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2018-143 du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu la loi n°2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;

Vu le décret n° 2024-568 du 20 juin 2024 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 18 septembre 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France.

ARRÊTE :

Article 1er

Le centre de santé dont la raison sociale est Centre de santé Nogent-sur-Oise

situé à l'adresse suivante 110 avenue de l'Europe 60180 Nogent-sur-Oise

dont le numéro FINESS est 600017974

et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est Association pour les Soins Médicaux de Nogent-sur-Oise (ASMENO)

situé à l'adresse suivante 110 avenue de l'Europe 60180 Nogent-sur-Oise

EST AGRÉÉ pour ses activités ophtalmologiques et orthoptiques.

Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre ou l'antenne concerné pour les spécialités mentionnées dans le présent article.

Article 2. Le présent agrément est délivré pour une durée de un an (1an).

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Lille, le 21 novembre 2024

Pour le directeur général et par délégation,

Le Responsable
du Pôle de Proximité de l'Oise



Alexandre CARPENTIER

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-12-16-00034

DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N°
DOS/SDES/AR/FIR/2024/593 AU TITRE DU
FONDS D'INTERVENTION REGIONALE
APPLICABLE EN 2024 AU CH DE VALENCIENNES
(SIRET N° 265 906735 00013)

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/593 en date du 16/12/2024
au titre du Fonds d'Intervention Régional applicable en 2024 attribuée au
CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES
SIRET N° 265 906 735 00013

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 18 septembre 2024 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2024, modifiant l'arrêté du 8 avril 2024 et fixant pour l'année 2024 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu le contrat pluriannuel d'Objectif et de moyens (CPOM) conclu le 31 décembre 2018 entre l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France et le bénéficiaire, et son ou ses avenants ultérieurs ;

Vu la ou les décisions attributives de financement :

- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/11
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/45
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/96
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/117
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/136
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/207
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/284
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/398
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/460
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/513

DECIDE

Article 1 - La présente décision modifie comme suit le montant des crédits fixés par la précédente décision

attributive de financement émise par le service allocation ressources au titre du FIR : DOS/SDES/AR/FIR/2024/563

Article 2 - Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour l'exercice 2024 attribué au bénéficiaire est fixé à : **25 163 803,38 €**

Article 3 - Ce montant comprend des crédits complémentaires fixés à : **5 400 000,00 €**

Article 4 - Une annexe à la présente décision détaille les financements attribués au titre du Fonds d'Intervention Régional pour 2024.

Article 5 - Les montants figurant dans la présente décision sont payés par versements unique et/ou par versement en douzièmes par l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France.

En cas de versement par douzièmes mensuels, la base de calcul des acomptes provisoires versés est composée de 80% des montants délégués en 2023, sauf décision contraire.

Article 6 - La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

Article 7 - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 8 - Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 16 décembre 2024

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et
par délégation,
La responsable du service
Allocation de ressources aux
établissements de santé
Laura LECERF

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/593 en date du 16/12/2024

CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

SIRET N° 265 906 735 00013

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/11 en date du 01/02/2024

DOSE Versement douzième : sous- total	3 788 299,00 €
3.3.3 - DOSE - Douzièmes - Permanence des soins pour les établissements publics - Gardes et Astreintes	3 788 299,00 €
Total versement Douzième, toutes décisions confondues	3 788 299,00 €
Total Général	3 788 299,00 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/45 en date du 15/02/2024

DOSE Versement douzième : sous- total	6 105 404,00 €
4.2.8 - DOSE - Douzièmes - Aides à l'investissement hors plans nationaux	6 105 404,00 €
Total versement Douzième, toutes décisions confondues	9 893 703,00 €
Total Général	9 893 703,00 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/96 en date du 01/03/2024

DPPS - Versement unique : sous total	2 384,64 €
1.2.4 - DPPS - Versement Unique - Vaccinations - Renouvellement 3 mois pour l'abonnement à l' application web suivi logistique des flacons de vaccins à l'appui des hôpitaux pivots	2 384,64 €
Total versement Douzième, toutes décisions confondues	9 893 703,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	2 384,64 €
Total Général	9 896 087,64 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/117 en date du 02/04/2024

DOSE - Versement unique : sous-total	85 197,00 €
2.3.5 - DOSE - Versement unique - Numérisation des actes d'anatomo-cytopathologie	85 197,00 €
Total versement Douzième, toutes décisions confondues	9 893 703,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	87 581,64 €
Total Général	9 981 284,64 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/136 en date du 06/05/2024

DOSE - Versement unique : sous-total	323 271,00 €
4.2.8- DOSE - Versement Unique - Soutien à l'investissement	252 308,00 €
4.2.10 - DOSE - Versement Unique - Intéressement CAQES	70 963,00 €
DPPS - Versement unique : sous total	191 398,00 €
1.02.02 - DPPS - Versement Unique - Education thérapeutique du patient	155 638,00 €
1.02.10 - DPPS - Versement Unique - Cancers: financement des autres activités	3 840,00 €
1.02.13 - DPPS - Versement Unique - Prévention des pathologies cardio-vasculaires	11 520,00 €
1.02.14 - DPPS - Versement Unique - Promotion de la nutrition santé hors lutte contre l'obésité	4 800,00 €
1.02.15 - DPPS - Versement Unique - Lutte contre l'obésité	10 800,00 €
1.02.21 - DPPS - Versement Unique - Promotion de la santé des populations en difficulté et lutte contre les inégalités de santé	4 800,00 €
Total versement Douzième, toutes décisions confondues	9 893 703,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	602 250,64 €

Total Général	10 495 953,64 €
----------------------	------------------------

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/207 en date du 03/06/2024

<i>DOSE - Versement douzième : sous-total</i>	1 860 637,00 €
1.5.2 - DOSE - Versement douzième - Consultations mémoires	266 983,00 €
2.3.2 - DOSE- Versement douzième - Équipes mobiles de soins palliatifs	686 417,00 €
2.3.31 - DOSE - Versement douzième - Consultations d'évaluation pluriprofessionnelle post-AVC	31 839,00 €
2.3.7 - DOSE - Versement douzième - Psychologue et assistant sociaux hors plan cancer	129 155,00 €
2.3.8 - DOSE - Versement douzième - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG + EMPG)	746 243,00 €
<i>Total versement Douzième, toutes décisions confondues</i>	11 754 340,00 €
<i>Total versement Unique, toutes décisions confondues</i>	602 250,64 €

Total Général	12 356 590,64 €
----------------------	------------------------

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/284 en date du 03/07/2024

<i>DOSE - Versement douzième : sous-total</i>	5 450 766,00 €
2.1.7 - DOSE - Versement douzième - Centres spécialisés et intégrés de prise en charge de l'obésité sévère	174 733,00 €
2.3.4 - DOSE - Versement douzième - Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie - ELSA	280 330,00 €
2.3.5 - DOSE - Versement douzième - Pratiques de soins en cancérologie - Montant Cumulé	220 084,00 €
2.3.5 - DOSE - Versement douzième - Dont Dispositif d'annonce et soins de support	220 084,00 €
2.3.30 - DOSE - Versement douzième - UAEPD	172 700,00 €
2.3.36 - DOSE - Versement douzième - Adaptation de l'offre de soins en psychiatrie (lits à la	325 400,00 €
2.8.1 - DOSE - Versement douzième - Appui à la PEC des patients en situation de précarité par des équipes hospitalières	1 934 668,00 €
2.8.2 - DOSE - Versement douzième - Permanences d'accès aux soins (PASS) en établissement de santé	417 735,00 €
2.99.1 - DOSE - Versement douzième - Montant cumulé	295 427,00 €
2.99.1 - DOSE - Versement douzième - Dont Equipe Mobile Psychiatrie Précarité	295 427,00 €
3.3.3 - DOSE - Versement douzième - Montant cumulé -	5 092 399,00 €
3.3.3 - DOSE - Versement douzième - Dont revalorisation des gardes	1 304 100,00 €
4.2.5 - DOSE - Versement douzième - Autres aides à la contractualisation- Montant cumulé	258 790,00 €
4.2.5 - DOSE - Versement douzième - Dont manipulateur radiologie	258 790,00 €
4.2.7 - DOSE - Versement douzième - Amélioration de l'offre - Montant cumulé	66 799,00 €
4.2.7 - DOSE - Versement douzième - Dont médecine Légale	66 799,00 €
<i>DOSE - Versement unique : sous-total</i>	15 500,00 €
2.99.1 - DOSE - Versement unique - Montant cumulé	15 500,00 €
2.99.1 - DOSE - Versement unique - Dont Animation territoriale de la filière Soins critiques	15 500,00 €
<i>DPPS - Versement unique : sous total</i>	9 600,00 €
1.2.8 - DPPS - Prévention d'autres maladies liées aux vieillissement - Versement unique - Maison Sports Santé	4 800,00 €

1.2.21 - DPPS - Promotion de la santé des populations en difficulté et lutte contre les inégalités de santé - Versement unique - Montant cumulé	9 600,00 €
1.2.21 - DPPS - Versement unique - Dont complément	4 800,00 €
D3SE - Versement unique : sous total	12 000,00 €
1.01.03 - D3SE - Versement Unique - Montant cumulé - Veille et surveillance sanitaire	12 000,00 €
1.01.03 - D3SE - Versement Unique - Dont dispositif prudentiel JO	12 000,00 €
Total versement Douzième, toutes décisions confondues	17 205 106,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	639 350,64 €
Total Général	17 844 456,64 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/398 en date du 03/09/2024

DOSE - Versement unique : sous-total	741 126,00 €
2.3.23 - DOSE - Versement unique - Soutien aux filières neurovasculaires	13 009,00 €
2.99.1 - DOSE - Versement unique - Montant cumulé	75 500,00 €
2.99.1 - DOSE - Versement unique - Dont Mesures n°9 des assises de la santé mentale	60 000,00 €
4.2.8 - DOSE - Versement unique - Soutien à l'investissement - Investissement du quotidien 2023	668 117,00 €
Total versement Douzième, toutes décisions confondues	17 205 106,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	1 380 476,64 €
Total Général	18 585 582,64 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/460 en date du 16/09/2024

DOSE - Versement unique : sous-total	201 226,00 €
2.3.4 - DOSE - Versement Unique - ELSA - Montant cumulé	21 226,00 €
2.3.4 - DOSE - Versement Unique - ELSA - Dont renfort des établissements porteurs d'une autorisation psychiatrie à hauteur de 0.3 ETP d'IDE	18 000,00 €
2.3.4 - DOSE - Versement Unique - ELSA - Dont complément financier alloué aux ELSA	3 226,00 €
4.2.7 - DOSE - Versement unique - Assistant à temps partagé	180 000,00 €
D3SE - Versement unique : sous-total	10 066,74 €
1.1.3 - D3SE - Versement unique - Veille et surveillance sanitaire - Montant cumulé	22 066,74 €
1.1.3 - D3SE - Versement unique - Veille et surveillance sanitaire - Dont Dispositif prudentiel JO complément	10 066,74 €
Total versement Douzième, toutes décisions confondues	17 205 106,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	1 591 769,38 €
Total Général	18 796 875,38 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/513 en date du 09/10/2024

DPPS - Versement unique : sous-total	942 028,00 €
1.3.7 - DPPS - Versement unique - CEGIDD du Hainaut (dont SI Cupidon et forfait MonkeyPox)	942 028,00 €
Total versement Douzième, toutes décisions confondues	17 205 106,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	2 533 797,38 €
Total Général	19 738 903,38 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/563 en date du 25/11/2024

DOSA- Versement unique : sous-total	24 900,00 €
3.4.10 - DOSA - Versement Unique - Infirmières en Pratiques Avancées	24 900,00 €
Total versement Douzième, toutes décisions confondues	17 205 106,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	2 558 697,38 €
Total Général	19 763 803,38 €
Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/593 en date du 16/12/2024	
DOSE - Versement unique : sous-total	5 400 000,00 €
4.02.08 - DOSE - Versement Unique - Aides à l'investissement - Cummul	6 068 117,00 €
4.02.08 - DOSE - Versement Unique - Dont Soutien exceptionnel à l'investissement	5 400 000,00 €
Total versement Douzième, toutes décisions confondues	17 205 106,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	7 958 697,38 €
Total Général	25 163 803,38 €

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-12-16-00033

DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N°
DOS/SDES/AR/FIR/2024/594 AU TITRE DU
FONDS D'INTERVENTION REGIONALE
APPLICABLE EN 2024 AU CH DE ROUBAIX
(SIRET N° 265 906 727 00184)

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/594 en date du 16/12/2024
au titre du Fonds d'Intervention Régional applicable en 2024 attribuée au

CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX
SIRET N° 265 906 727 00184

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé et les Unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France, Monsieur Hugo GILARDI ;

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France du 18 septembre 2024 portant délégations de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2024, modifiant l'arrêté du 8 avril 2024 et fixant pour l'année 2024 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du FIR et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale ;

Vu le contrat pluriannuel d'Objectif et de moyens (CPOM) conclu le 31 décembre 2018 entre l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France et le bénéficiaire, et son ou ses avenants ultérieurs ;

Vu la ou les décisions attributives de financement :

- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/12
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/46
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/118
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/137
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/208
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/285
- N° : DOS/SDES/AR/FIR/2024/461

DECIDE

Article 1 - La présente décision modifie comme suit le montant des crédits fixés par la précédente décision attributive de financement émise par le service allocation ressources au titre du FIR : DOS/SDES/AR/FIR/2024/461

Article 2 - Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régionale de l'ARS des Hauts-de-France pour l'exercice 2024 attribué au bénéficiaire est fixé à :

13 343 087,00 €

Article 3 - Ce montant comprend des crédits complémentaires fixés à :

1 640 000,00 €

Article 4 - Une annexe à la présente décision détaille les financements attribués au titre du Fonds d'Intervention Régional pour 2024.

Article 5 - Les montants figurant dans la présente décision sont payés par versements unique et/ou par versement en douzièmes par l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France.

En cas de versement par douzièmes mensuels, la base de calcul des acomptes provisoires versés est composée de 80% des montants délégués en 2023, sauf décision contraire.

Article 6 - La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

Article 7 - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 8 - Le Directeur de l'offre de soins et l'Agent comptable de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 16 décembre 2024

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé et
par délégation,
La responsable du service
Allocation de ressources aux
établissements de santé
Laura LECERF

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/594 en date du 16/12/2024

CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX

SIRET N° 265 906 727 00184

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/12 en date du 01/02/2024

DOSE Versement douzième : sous- total 2 290 137,00 €

3.3.3 - DOSE - Douzièmes - Permanence des soins pour les établissements publics - Gardes et Astreintes 2 290 137,00 €

Total versement Douzième, toutes décisions confondues 2 290 137,00 €

Total Général 2 290 137,00 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/46 en date du 15/02/2024

DOSE Versement douzième : sous- total 2 319 868,00 €

4.2.8 - DOSE - Douzièmes - Aides à l'investissement hors plans nationaux 2 319 868,00 €

Total versement Douzième, toutes décisions confondues 4 610 005,00 €

Total Général 4 610 005,00 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/118 en date du 02/04/2024

DOSE - Versement unique : sous-total 85 197,00 €

2.3.5 - DOSE - Versement unique - Numérisation des actes d'anatomo-cytopathologie 85 197,00 €

Total versement Douzième, toutes décisions confondues 4 610 005,00 €

Total versement Unique, toutes décisions confondues 85 197,00 €

Total Général 4 695 202,00 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/137 en date du 06/05/2024

DOSE - Versement unique : sous-total 57 486,00 €

4.2.10 - DOSE - Versement Unique - Intéressement CAQES 57 486,00 €

D3SE - Versement unique : sous- total 58 156,00 €

1.01.03 - D3SE - Versement Unique - Montant cumulé - Veille et surveillance sanitaire : 58 156,00 €

Dont - 1.01.03 -Versement Unique - Matériel de décontamination 30 448,00 €

Dont - 1.01.03 - Equipe Mobile d'Hygiène en EHPAD 27 708,00 €

Total versement Douzième, toutes décisions confondues 4 610 005,00 €

Total versement Unique, toutes décisions confondues 200 339,00 €

Total Général 4 810 344,00 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/208 en date du 03/06/2024

<i>DOSE - Versement douzième : sous-total</i>	1 322 578,00 €
1.5.2 - DOSE - Versement douzième - Consultations mémoires	213 929,00 €
2.3.2 - DOSE - Versement douzième - Équipes mobiles de soins palliatifs	392 143,00 €
2.3.31 - DOSE - Versement douzième - Consultations d'évaluation pluriprofessionnelle	20 307,00 €
2.3.7 - DOSE - Versement douzième - Psychologue et assistant sociaux hors plan cancer	96 866,00 €
2.3.8 - DOSE - Versement douzième - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG + EMPG)	599 333,00 €
<i>DPPS - Versement unique : sous total</i>	408 619,00 €
1.2.2 - DPPS - Versement unique - Education thérapeutique du patient	408 619,00 €
<i>Total versement Douzième, toutes décisions confondues</i>	5 932 563,00 €
<i>Total versement Unique, toutes décisions confondues</i>	609 458,00 €
Total Général	6 542 041,00 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/285 en date du 03/07/2024

<i>DOSE - Versement douzième : sous-total</i>	4 038 460,00 €
2.3.4 - DOSE - Versement douzième - Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie - ELSA	271 497,00 €
2.3.5 - DOSE - Versement douzième - Pratiques de soins en cancérologie - Montant Cumulé	145 707,00 €
2.3.5 - DOSE - Versement douzième - Dont Dispositif d'annonce et soins de support	124 707,00 €
2.3.5 - DOSE - Versement douzième - Dont Organisation des RCP	21 000,00 €
2.3.30 - DOSE - Versement douzième - UAEPD	172 700,00 €
2.8.1 - DOSE - Versement douzième - Appui à la PEC des patients en situation de précarité par des équipes hospitalières	2 179 178,00 €
2.8.2 - DOSE - Versement douzième - Permanences d'accès aux soins (PASS) en établissement de santé	349 334,00 €
2.99.1 - DOSE - Versement douzième - Montant cumulé	183 392,00 €
2.99.1 - DOSE - Versement douzième - Dont Dispositif Maison Vauban	183 392,00 €
3.3.3 - DOSE - Versement douzième - Montant cumulé -	2 942 187,00 €
3.3.3 - DOSE - Versement douzième - Dont revalorisation des gardes	652 050,00 €
4.2.7 - DOSE - Versement douzième - Amélioration de l'offre - Montant cumulé	84 602,00 €
4.2.7 - DOSE - Versement douzième - Dont transport pédiatrique et néonataux	84 602,00 €
<i>DOSE - Versement unique : sous-total</i>	13 500,00 €
2.99.1 - DOSE - Versement unique - Montant cumulé	13 500,00 €
2.99.1 - DOSE - Versement unique - Dont Financement du logiciel RAPID	13 500,00 €

Total versement Douzième, toutes décisions confondues	9 971 043,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	622 958,00 €
Total Général	10 594 001,00 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/461 en date du 16/09/2024

DOSE - Versement unique : sous-total	1 092 936,00 €
2.3.4 - DOSE - Versement Unique - ELSA - Montant cumulé	2 936,00 €
2.3.4 - DOSE - Versement Unique - ELSA - Dont complément financier alloué aux ELSA	2 936,00 €
4.2.8 - DOSE - Versement unique - Soutien à l'investissement - Montant cumulé	1 000 000,00 €
4.2.8 - DOSE - Versement unique - Dont Soutien à l'investissement exceptionnel	1 000 000,00 €
4.2.7 - DOSE - Versement unique - Assistant à temps partagé	90 000,00 €
D3SE - Versement unique : sous-total	16 150,00 €
1.1.3 - D3SE - Versement unique - Veille et surveillance sanitaire - Montant cumulé	86 306,00 €
1.1.3 - D3SE - Versement unique - Veille et surveillance sanitaire - Dont Dispositif prudentiel JO complément	16 150,00 €

Total versement Douzième, toutes décisions confondues	9 971 043,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	1 732 044,00 €
Total Général	11 703 087,00 €

Décision N° DOS/SDES/AR/FIR/2024/594 en date du 16/12/2024

DOSE - Versement unique : sous-total	1 640 000,00 €
4.05.02 - DOSE - Versement Unique - Gestion prévisionnelle des métiers et des compétences(GPMC) actions de formation	1 640 000,00 €
Total versement Douzième, toutes décisions confondues	9 971 043,00 €
Total versement Unique, toutes décisions confondues	3 372 044,00 €
Total Général	13 343 087,00 €

ARS

R32-2024-12-12-00014

Arrêté de programmation des évaluations des
ESMS conjoints ARS et CD 2024

ARRETE CONJOINT PORTANT PROGRAMMATION DES EVALUTIONS DE LA QUALITE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX RELEVANT DU D) DE L'ARTICLE L. 313-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES POUR LES ANNEES 2025 A 2029, CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.312-8 ET D.312-204 DU MEME CODE

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
HAUTS-DE-FRANCE,

LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE L' AISNE,

VU :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L.312-1, L.312-8, L.313-3 et D.312-204 ;
- L'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux et notamment son article 2 ;
- Le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Hugo GILARDI ;
- L'instruction du 28 juin 2023 relative à la mise en œuvre de l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- L'instruction de l'assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 portant sur l'élection de M. Nicolas FRICOTEUX à la présidence du Conseil départemental ;

CONSIDERANT que :

- Les ESSMS doivent transmettre tous les cinq ans les résultats d'évaluation de la qualité de leurs prestations.
- Les autorités de tutelle diffusent un nouvel arrêté de programmation des évaluations chaque année avant le 31 décembre pour la période des cinq années suivantes.

ARRETENT

Article 1 : La programmation pluriannuelle prévue à l'article D.312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en chargé de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L.313-3 du même code est fixée au présent arrêté. Cette programmation porte sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029. L'annexe précise l'identification des établissements et services concernés ainsi que la date prévisionnelle de l'évaluation.

Article 2 : Cette programmation fera l'objet d'une révision au plus tard au 31 décembre de chaque année pour la période des cinq années suivantes. Elle peut notamment être modifiée pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Il peut, dans les mêmes délais, également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Amiens par voie postale ou via l'application informatique télerecours citoyen (www.telerecours.fr).

Article 4 : Le directeur de l'offre médico-sociale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France et le directeur général des services du département de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et sera publié par voie électronique sur le site Internet du département de l'Aisne.



Pour le directeur général et par délégation
le directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY

Hugo GILARDI
Directeur général de l'Agence
Régionale de Santé Hauts-de-France

Fait en deux exemplaires

A Lille, le 12/12/2024

Nicolas FRICOTEAUX
2024.09.25 21:36:04 +0200
Ref:7242965-10860724-1-D
Signature numérique
Le Président du Conseil
départemental

NICOLAS FRICOTEAUX
Nicolas FRICOTEAUX
Président du Conseil Départemental de l'Aisne

1 annexe en pièce jointe

ANNEXE

Relative à la programmation du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 de transmission des rapports d'évaluation des établissements médico-sociaux autorisés par le directeur général de l'ARS Hauts-de-France et le président du Conseil départemental de l'Aisne

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			Date de référence de renouvellement de l'autorisation
		Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	
2025	1er trimestre	EHPAD Public autonome	20000691	EHPAD	Buirionfosse	20002093	03/01/2017
		EHPAD Public autonome	20000709	EHPAD Vuidet	La Capelle	20002101	03/01/2017
		EHPAD Public autonome	20000790	EHPAD de Marle	Marle	20002192	03/01/2017
	2ème trimestre	Fondation Savart	20005211	EAM Jean Fossier	Saint-Michel	020013058	13/06/2022
		SA Bellevue	920030152	SAMSAH de Saint Michel	Saint-Michel	20018099	01/05/2020
		AGMR	750057291	EHPAD Résidence Bellevue	Saint-Gobain	20009114	03/01/2017
	3ème trimestre	EHPAD Public autonome	20000733	EHPAD Notre Dame de Bon Repos	Braine et Vailly	20004057	03/01/2017
		EHPAD Public autonome	20000816	EHPAD Notre Dame de Bon Repos	Saint-Quentin	20003935	03/01/2017
		EHPAD Public autonome	20000824	EHPAD Notre Dame de Bon Repos	Vailly-sur-Aisne	20004065	03/01/2017
	4ème trimestre	EHPAD Public autonome	20000774	EHPAD La Mèche d'Argent	Coucy-le-Château-Auffrique	20002135	03/01/2017
		EHPAD Public autonome	20000808	EHPAD Jean Moulin	Saint-Gobain	20004032	03/01/2017
		EHPAD Public autonome	20000840	EHPAD Leclère Grandin	Saint-Gobain	20002218	03/01/2017
EHPAD Public autonome		20000667	EHPAD Paul Ducatteau	Seboncourt	20002226	03/01/2017	
EHPAD Public autonome		20000659	EHPAD Les Tilleuls	Neuilly-Saint-Front	20002259	03/01/2017	
EHPAD Public autonome		20000741	EHPAD Le Vert Buisson	Crécy-sur-Serre	20000634	03/01/2017	
2025	1er trimestre	EHPAD Public autonome	20000766	EHPAD Malézieux Briquet	Crépy	20002143	03/01/2017
		EHPAD Public autonome	20000774	EHPAD Résidence de l'Ourcq	La Ferté-Milon	20002168	03/01/2017
		EHPAD Public autonome	20000808	EHPAD MRDA	Laon	20002176	03/01/2017
	2ème trimestre	EHPAD Public autonome	20000840	EHPAD Hôtel Dieu	Oulchy-Le-Château	20002200	03/01/2017
		EHPAD Public autonome	20000667	EHPAD Le Grand Bosquet	Villers-Cotterêts	20002242	03/01/2017
		EHPAD Public autonome	940004088	EHPAD Charles Lefèvre	Flavy-Le-Martel	20002028	03/01/2017
	3ème trimestre	EHPAD Public autonome	20000717	EAM La Maison du Sophora	Gauchy	020014551	03/01/2017
		EHPAD Public autonome	20000725	EHPAD La Vallée	Charly-sur-Marne	20002119	03/01/2017
		EHPAD Public autonome	20000782	EHPAD Frédéric Vieville	Chevresis-Monceau	20002127	03/01/2017
	4ème trimestre	EPSM de l'agglomération de Château-Thierry	20017729	EHPAD Les Jardins du Monde	Liesse-Notre-Dame	20002184	03/01/2017
		Espoir 02	20013199	EHPAD EPSM (3 sites)	Condé-en-Brie/Barzy/Courtemont	20012761	03/01/2017
				SAMSAH Laon (antennes de Château-Thierry et Soissons)	Laon	20014049	26/04/2022

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			
		Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation
2026	2ème trimestre	EHPAD Public autonome	20000675	EHPAD La Gioriette	Vendeuil	20002044	03/01/2017
		APEI Laon	020005245	EAM Résidence le Châtelet	Laon	020013173	03/01/2017
	3ème trimestre	APEI Saint-Quentin	020005203	SAMSAH de Saint-Quentin	Saint-Quentin	20012548	16/11/2021
		ACAPA	20001988	SPASAD de Crécy-sur-Serre	Crécy-sur-Serre	20002069	06/02/2017
2027	4ème trimestre	SISSAD	20007571	SPASAD SISSAD de Gauchy	Gauchy	20007571	07/08/2018
		CH Laon	20000253	CAMSP de Laon	Laon	020008173	03/01/2017
	1er trimestre	CH Saint-Quentin	20000063	CAMSP de Saint-Quentin	Saint-Quentin	020009486	03/01/2017
		CH Soissons	20000261	CAMSP de Soissons	Soissons	020009437	03/01/2017
2028	4ème trimestre	ADMR Montcornet	20007423	SPASAD ADMR	Montcornet	20012407	20/11/2008
		AFG Autisme	750022238	EAM de Villequier-Aumont	Villequier-Aumont	020010369	29/04/2020
	1er trimestre	APEI Soissons	20005401	EAM de Belleu	Belleu	20009932	03/01/2017
		AED	020005401	EAM Le Belvédère	Soissons	020014247	03/01/2017
4ème trimestre	1er trimestre	APEI Soissons	020007035	SAMSAH AED	Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	20014940	30/11/2009
		Orpéa	920030152	SAMSAH de Soissons	Soissons	020013959	20/05/2008
	4ème trimestre	Groupe Ephèse	20015723	EHPAD Résidence Les Fables	Brasles	20014569	23/09/2008
		APEI des Deux Vallées	20016101	EAM Docteur Michel Brill	Vervins	020001855	03/01/2017
2028	4ème trimestre	Fondation La Renaissance	750814030	SAMSAH de Château-Thierry	Château-Thierry	20018107	01/04/2020
		Mutuelle Bien Vieillir	340009349	EAM de Coyolles	Coyolles	20016887	02/02/2015
	4ème trimestre	Emera Aplus Santé	20001442	EHPAD Résidence Augusta	Soissons - Vic-sur-Aisne	20008447	03/01/2017
		Fondation La Renaissance	750814030	AJ Renaissance	Villiers-Saint-Denis	20013868	21/12/2022
2028	4ème trimestre	Orpéa	920030152	EHPAD Helisende	Rozoy-sur-Serre	20014874	17/07/2009
				EHPAD Jeanne d'Arc	Soissons	20007274	03/01/2017
	4ème trimestre	Orpéa	920030152	EHPAD Joseph Franceschi	Tergnier	20009593	03/01/2017
				EHPAD Les Beaux Arts	Fère-en-Tardenois	20007282	03/01/2017
2028	4ème trimestre	Orpéa	920030152	EHPAD Les Millésimes	Brasles	20004503	03/01/2017
				EHPAD Résidence L'Escaut	Beauvoiroir	20009023	03/01/2017
	4ème trimestre	Orpéa	920030152	EHPAD Résidence Quentin de la Tour	Saint-Quentin	20007290	03/01/2017

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			Date de référence de renouvellement de l'autorisation
		Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	
2019	1er trimestre	Domusvi - SARL Château	20001533	EHPAD Château de la Source	Nogent-l'Artaud	20009247	03/01/2017
		Domusvi - SARL La Fontaine Médicis	740009063	EHPAD La Fontaine Médicis	Vaux-Andigny	20012522	03/01/2017
		Domusvi - SARL Les Boutons d'Or	20001715	EHPAD Les Boutons d'Or	Bourg-et-Comin	20010476	03/01/2017
		Domusvi - SARL Les Gloriettes	20010708	EHPAD Les Gloriettes	Crouy	20010799	04/07/2020
		Domusvi - SARL Tiers Temps	20001475	EHPAD Tiers Temps	Saint-Quentin	20009072	03/01/2017
		SA La Nouvelle Résidence Saint Georges	20019428	EHPAD Saint-Georges	Coeuvres-et-Valsery	20004024	03/01/2017
	2ème trimestre	SARL Castel	20000998	EHPAD La Jouvence Castel	Flavy-Le-Martel	20003984	03/01/2017
		Association Vermeil	20009189	EHPAD Résidence Saint Léger	Soissons	20009197	03/01/2017
		CH Château Thierry	20004404	EHPAD Bellevue	Château-Thierry	20004693	03/01/2017
		CH Chauny	20000287	EHPAD Fontenelle et Trémolières	Chauny	20004776	03/01/2017
		CH Guise	20000022	EHPAD Devilliers et Saint Médard	Guise	20004719	03/01/2017
		CH Hirson	20004495	EHPAD Résidence Brisset	Hirson	20000030	03/01/2017
3ème trimestre	CH La Fère	20000048	EHPAD de CH La Fère	La Fère	20004701	03/01/2017	
	CH Laon	20000253	EHPAD César d'Estrées	Laon	20004735	03/01/2017	
	CH Le Nouvion-en-Thiérache	20000055	EHPAD de CH Le Nouvion-en-Thiérache	Le Nouvion-en-Thiérache	20004974	03/01/2017	
	CH Saint-Quentin	20000063	EHPAD Victor Hugo et Saint Laurent	Saint-Quentin	20004586	03/01/2017	
	CH Soissons	20000261	EHPAD L'Eclaircie	Soissons	20004669	03/01/2017	
	CH Vervins	20000071	EHPAD de CH Vervins	Vervins	20004750	03/01/2017	
4ème trimestre	Coallia	750825846	EHPAD Fondation Matra	Corbeny	20003976	03/01/2017	
	ADEF Résidences	940004088	EHPAD La Maison du Clos des Maronniers	La Vallée-au-Blé	20010849	09/06/2020	
	Congrégation religieuse	20000949	EHPAD Saint Vincent de Paul	Origny-en-Thiérache	20003927	03/01/2017	
	Fondation Diaconesses de Reuilly	780020715	EHPAD Maison de Pommery	Etreillers	20003943	03/01/2017	
	Temps de Vie	590805065	EHPAD Les Trois Chênes	Saint-Quentin	20012639	03/01/2017	
	Domusvi - SAS Les Portes de Champagne	750058588	EHPAD Les Portes de Champagne	Chézy-sur-Marne	20004008	03/01/2017	
2020	Groupe Colisée	330050899	EHPAD La Fontaine	Braine	20014460	03/01/2017	
		950014498	EHPAD Les Bords de Somme	Saint-Quentin	20014957	05/12/2012	
	Maison de santé de Bohain	20002085	EHPAD Le Champ de la Rose	Bohain-en-Vermandois	20004966	03/01/2017	
		Orpéa	920030152	EHPAD Résidence La Dorine	Hirson	20007308	03/01/2017

ARS

R32-2024-12-12-00015

Arrêté de programmation des évaluations des
ESMS conjoints ARS et CD 60

**ARRETE CONJOINT PORTANT PROGRAMMATION DES EVALUATIONS DE LA QUALITE DES
ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX RELEVANT DU D) DE
L'ARTICLE L. 313-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES POUR LES ANNEES 2025
A 2029, CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.312-8 ET D.312-204 DU MEME CODE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE
L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
HAUTS-DE-FRANCE,

LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE L'OISE,

VU :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L.312-1, L.312-8, L.313-3 et D.312-204 ;
- L'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux et notamment son article 2 ;
- Le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Hugo GILARDI ;
- L'instruction du 28 juin 2023 relative à la mise en œuvre de l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

CONSIDERANT que :

- Les ESSMS doivent transmettre tous les cinq ans les résultats d'évaluation de la qualité de leurs prestations.
- Les autorités de tutelle diffusent un nouvel arrêté de programmation des évaluations chaque année avant le 31 décembre pour la période des cinq années suivantes.


ARRETEMENT

Article 1 : La programmation pluriannuelle prévue à l'article D.312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L.313-3 du même code est fixée au présent arrêté. Cette programmation porte sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029. L'annexe précise l'identification des établissements et services concernés ainsi que la date prévisionnelle de l'évaluation.

Article 2 : Cette programmation fera l'objet d'une révision au plus tard au 31 décembre de chaque année pour la période des cinq années suivantes. Elle peut notamment être modifiée pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Il peut, dans les mêmes délais, également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Amiens par voie postale ou via l'application informatique télérecours citoyen (www.telerecours.fr).

Article 4 : Le directeur de l'offre médico-sociale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France et le directeur général des services du département de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et au recueil des actes administratifs du département de l'Oise.



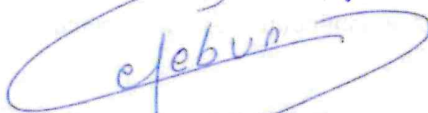
Pour le directeur général et par délégation
le directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY

Hugo GILARDI
Directeur général de l'Agence
régionale de santé Hauts-de-France

Fait en deux exemplaires

A Lille, le 12/12/2024



Nadège LEFEBVRE
Présidente du Conseil départemental de l'Oise

1 annexe en pièce jointe

ANNEXE

Relative à la programmation du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 de transmission des rapports d'évaluation des établissements médico-sociaux autorisés par le directeur général de l'ARS Hauts-de-France et la présidente du Conseil départemental de l'Oise

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			Date de référence de renouvellement de l'autorisation
		Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	
2025	1er trimestre	DOMIDEP	380003038	EHPAD La Closerie des Tilleuls	Saint-Crépin-Ibouvillers	600111066	03/01/2017
		Groupe Colisée	600013924	EHPAD Résidence Le Cèdre	Plailly	600102461	11/06/2014
	2ème trimestre	Association Envol Picardie	600002083	EAM Le Chemin	Margny-Lès-Compiègne	600009492	03/01/2017
		CH Beauvais	600002083	EAM La Voie	Venette	600012041	03/01/2017
	3ème trimestre	Association Monsieur Vincent	600100713	CAMSP Pavillon Magnier	Beauvais	600008197	03/01/2017
		CH Clermont	750056368	EHPAD Saint Lucien	Beauvais	600105266	03/01/2017
		DOMIDEP	600100648	EHPAD Saint Vincent de Paul	Nogent-Sur-Oise	600103121	03/01/2017
		EHPAD public autonome	600000137	EHPAD CH Clermont	Clermont	600107544	03/01/2017
	4ème trimestre	Groupe Colisée	380003038	EHPAD Résidence de la Forêt	Chantilly	600102602	03/01/2017
		SAS Villa Epinomis	600001167	EHPAD de Liancourt	Liancourt	600100549	03/01/2017
		EHPAD public autonome	600000319	EHPAD Résidence Les Marais	Margny-Lès-Compiègne	600113674	03/01/2017
		GHPSO	600014104	EHPAD Villa Epinomis	Compiègne	600006589	03/01/2017
2026	1er trimestre	Korian	600000350	EHPAD Le Château	Antilly	600101307	03/01/2017
		EHPAD public autonome	600000319	CAMSP de Creil	Creil	600109839	03/01/2017
	2ème trimestre	EHPAD public autonome	600101984	EHPAD du GHP SO Senlis	Senlis	600107486	03/01/2017
		Orpéa	600001259	EHPAD Les Alysses	Lieuville	600102666	03/01/2017
	3ème trimestre	SA Le Rond Royal	600000343	EHPAD Montmorency	Breteil	600101331	03/01/2017
		SA Médica France (Korian)	600000350	EHPAD Louise Michel	Chambly	600101349	03/01/2017
	4ème trimestre	SARL Résidence Saint Jacques	600100085	EHPAD HL Crépy	Crépy-en-Valois	600107577	03/01/2017
		SAS Carpe Diem Royallieu	600100580	EHPAD La Quiétude	Meru	600105308	03/01/2017
		SAS Le château d'Eve	600108948	EHPAD HL Grandvilliers	Grandvilliers	600106785	03/01/2017
		SAS Carpe Diem Royallieu	600000376	EHPAD Bléry	Marseille-en-Beauvaisis	600101364	03/01/2017

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			Date de référence de renouvellement de l'autorisation
		Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	
2027	1er trimestre	SAS Les Jardins d'Eugénie	600013437	EHPAD Les Jardins d'Eugénie	Pierrefonds	600109755	03/01/2017
		SAS Les Jardins d'Iroise	600013916	EHPAD Les Jardins d'Iroise	Laboissière-en-Thelle	600102792	03/01/2017
	2ème trimestre	EHPAD public autonome	600000400	EHPAD Saint Corneil	Verberie	600101398	03/01/2017
		Temps de Vie	590805065	EHPAD Pillet Will	Attichy	600101547	03/01/2017
	3ème trimestre	APAJH 60	750050916	EAM Bailleul-sur-Thérain	Bailleul-sur-Thérain	600007959	15/12/2020
		Association Béthel	600107635	EAM La Sagesse	Crépy-en-Valois	600007918	15/12/2020
		Coallia	750825846	EAM Pavillon Girardin	Ermenonville	600111140	15/12/2020
		Le Clos du Nid de l'Oise	600106561	EAM Beaucamp	Le Tillet	600014401	01/01/2019
	4ème trimestre	Mutuelle Interprofessionnelle de Chantreine	600106561	EAM Centre Lucien Coziol	Cires-lès-Mello	600001713	03/01/2017
		Korian	750056335	EHPAD La Grande Prairie	Monchy-Saint-Eloi	600009740	16/08/2021
		Mutuelle Interprofessionnelle de Chantreine	600007934	EHPAD Les Jardins des 2 Vallées	Thourotte	600008379	28/02/2021
		OHMSGC	600007769	EHPAD Résidence La Pommeraye	Creil	600009757	16/08/2021
2028	1er trimestre	SOS Seniors	570010173	EHPAD Les Genêts	Meru	600009732	16/08/2021
		Association ADEF Résidences	940004088	EHPAD La Maison des Acacias	Saint-Just-en-Chaussée	600011274	16/10/2009
		Fondation Léopold Bellan	750720609	EAM Léopold Bellan	Monchy-Saint-Eloi	600010508	12/06/2008
		OPHS	600103535	SPASAD	Beauvais	600009138	23/05/2008
	3ème trimestre	Orpéa	920030152	EHPAD Le Clos de Beauvaisis	Beauvais	600010557	22/08/2008
		EPSMS L'Age Bleu	600013650	EHPAD La Mare Brûlée	Bresles	600101323	03/01/2017
		Fondation Armée du Salut	750721300	EHPAD L'Accueillante	Mouy	600101372	03/01/2017
		SA La Valouise	600001341	EHPAD Arc-en-Ciel	Chantilly	600102529	03/01/2017
	4ème trimestre	DOMIDEP	380003038	EHPAD Les Jardins du Château de Nampcel	Nampcel	600110670	03/01/2017
		La Nouvelle Forge	600107049	EHPAD L'Age d'Or	Beauvais	600111827	03/01/2017
		UNAPEI 60	600107023	SAMSAH La Vallée de l'Oise	Venette	600009922	01/04/2022
				SAMSAH L'Espalier	Beauvais	600010458	23/05/2008

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Organismes gestionnaires		ESMS concernés				
		Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation	
2019	1er trimestre	CH Pont Sainte Maxence	600100127	EHPAD du CH Georges Decroze	Pont Sainte Maxence	600011498	01/01/2010	
		Fondation Gérard de Berny	600000178	EHPAD Résidence du Parc	Guiscard	600100622	03/01/2017	
		IMPRO Ribécourt-Dreslincourt	600000459	SAMSAH Noyon	Noyon	600012157	22/04/2011	
	2ème trimestre	Domusvi	La Compassion	600000426	EHPAD La Compassion	Chauumont-en-Vexin	600101513	03/01/2017
			Temps de Vie	590805065	EHPAD Le Château	Beauvais	600103105	03/01/2017
				600000566	EHPAD Les Jardins de l'Aunette	Songeon	600102636	03/01/2017
	3ème trimestre	EHPAD public autonome	600000715	EHPAD Les Lys	Précy-Sur-Oise	Chamant	600014062	03/01/2017
			600001457	EHPAD Les Jardins de la Tour	Trié-Château	600113484	03/01/2017	
			600002968	EHPAD Résidence Tiers Temps	Compiègne	600112478	03/01/2017	
			600008023	EHPAD Résidence la Fontaine Médicis	Gouvieux	600111058	03/01/2017	
			600012199	EHPAD Résidence Les Jardins Médicis	Esches	600007967	03/01/2017	
			600013445	EHPAD Résidence Les Jardins de Médicis	Pontpoint	600008759	15/05/2021	
4ème trimestre	UNAPEI 60	600013452	EHPAD Les Cèdres	Crouy-En-Thelle	Pontpoint	600008817	03/01/2017	
		600000368	EHPAD Résidence de Bizy	Cuts	600103824	03/01/2017		
		600100721	CAMSP de Compiègne	Compiègne	60009377	26/05/2008		
2020	1er trimestre	CHICN	600100721	EHPAD CHICN Saint Romuald	Noyon	600105183	03/01/2017	
		EHPAD public autonome	600000145	EHPAD Fournier Sarlovèze et Saint Joseph	Compiègne	600111041	03/01/2017	
			600000145	EHPAD Résidence Bellfontaine	Beaulieu-Les-Fontaines	600100556	03/01/2017	
	2ème trimestre	Fondation Condé	600106611	EHPAD Marguerite de Montmorency	Chantilly	600100564	03/01/2017	
		HL Crèvecœur le Grand	600100580	EHPAD Jean-Baptiste Caron	Crèvecœur-le-Grand	600111405	03/01/2017	
		HL Nanteuil le Haudouin	600100119	EHPAD Le Beau Regard	Nanteuil-Le-Haudouin	600107593	03/01/2017	
3ème trimestre	ADSEAO	600107031	SAMSAH Beauvais ADSEAO	Beauvais	600011662	01/09/2010		
		UNAPEI 60	600107023	EAM Libellules CHI ADAPEI 60	Bailleul-sur-Thérain	600013460	30/10/2013	
			600107023	EAM Saint-Nicolas	Bailleul-sur-Thérain	600014054	03/01/2017	

ARS

R32-2024-12-12-00013

Arrêté de programmation des évaluations des
ESMS de compétence exclusive ARS 2024

**ARRETE PORTANT PROGRAMMATION DES EVALUATIONS DE LA QUALITE DES
ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX RELEVANT DU b) DE
L'ARTICLE L.313-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES POUR LES ANNEES
2025 A 2029, CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.312-8 ET D.312-204 DU MEME CODE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L.312-1, L.312-8, L.313-3 et D.312-204 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux et notamment son article 2 ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Hugo GILARDI ;

Vu l'instruction du 28 juin 2023 relative à la mise en œuvre de l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Considérant que les établissements et services sociaux et médico-sociaux doivent transmettre tous les cinq ans les résultats d'évaluation de la qualité de leurs prestations ;

Considérant que les autorités de tutelle diffusent un nouvel arrêté de programmation des évaluations chaque année avant le 31 décembre pour la période des cinq années suivantes ;

ARRETE :

Article 1 : La programmation pluriannuelle prévue à l'article D.312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L.313-3 du même code, est fixée au présent arrêté.

Cette programmation porte sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Les deux annexes précisent l'identification des établissements et services médico-sociaux concernés ainsi que la date prévisionnelle de l'évaluation.

Article 2 : Cette programmation fera l'objet d'une révision au plus tard au 31 décembre de chaque année pour la période des cinq années suivantes.

Elle peut notamment être modifiée pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'ARS Hauts-de-France et dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

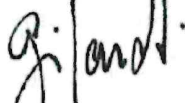
Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il peut, dans les mêmes délais, également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent par voie postale ou via l'application informatique télérécourse citoyen (www.telerecours.fr).

Article 5 : Le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Lille, le 12/12/2024

Le Directeur général



Hugo GILARDI

2 annexes en pièces jointes

ANNEXE 1

Relative à la programmation du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029 de transmission des rapports d'évaluation des établissements médico-sociaux autorisés par le directeur général de l'ARS Hauts-de-France

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés																																																				
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation																																																	
2025	1er trimestre	59	Groupe Ephèse	020015723	DITEP La Garenne	Liesse-Notre-Dame	Sissonne	020002580	03/01/2017																																																
										Association d'aide aux infirmes moteurs et cérébraux de la région Champagne-Ardennes	510009665	SESSAD AAIMCCA	Soissons	20008389	18/11/2019																																										
																AFG Autisme	750022238	IME Alissa	Aubry-du-Hainaut	590052973	20/08/2012																																				
																						ALEPPA	590799730	CMPP ALEPPA	Cambrai	590060265	16/04/2012																														
																												ANAJI	590001491	IEM La Marelle	Roubaix	590780565	03/01/2017																								
																																		APEI du Valenciennois	590799953	DITEP de Cambrai	Cambrai	590047221	05/06/2009																		
																																								APEI Lille	590799821	IEM Gérard Haesebroeck	Houplines	590784799	03/01/2017												
																																														APEI Roubaix-Tourcoing	590799961	IEM La Marelle	Armentières	590816559	03/01/2017						
																																																				APF France Handicap	750719239	SESSAD La Marelle	Roubaix	590796348	03/01/2017
			CCAS de Saint Saulve	750720245	IME La Cigogne	Armentières	590816567	03/01/2017																																																	
									Traits d'Union	590798450	IME Léonce Malécot	Condé-sur-L'Escaut	590785135	03/01/2017																																											
															UGECAM	590798153	SESSAD de l'Elnon	Saint-Amand-Les-Eaux	590782322	03/01/2017																																					
																					UGECAM Lille	590799748	SESSAD de l'Escaut	Saint-Amand-Les-Eaux	590038873	03/01/2017																															
																											UGECAM	590039863	IME Lelandais	Vieux-Condé	590050332	12/08/2011																									
																																	UGECAM	590039863	IMPro Le Chemin Vert	Villeneuve-d'Ascq	590782561	03/01/2017																			
																																							UGECAM	590039863	MAS Bénédicte Lanoo	Villeneuve-d'Ascq	590783775	03/01/2017													
																																													UGECAM	590039863	MAS Marie-Thérèse Tamboise	Tourcoing	590796652	03/01/2017							
																																																			UGECAM	590039863	ESAT Ateliers du Haut Vinage	Bondues	590028189	03/01/2017	
																																																									UGECAM
UGECAM	590039863	ESAT Renaissance	Bousbecque	590783742	03/01/2017																																																				
						UGECAM	590039863	SSIAD de Saint Saulve	Lille	590794244	03/01/2017																																														
												UGECAM	590039863	ESAT Imprim'service	Saint Saulve	590794715	03/01/2017																																								
																		UGECAM	590039863	IME Château de la Huda	Lille	590788386	03/01/2017																																		
																								UGECAM	590039863	CRP UGECAM Lille	Trélon	590781696	03/01/2017																												
																														UGECAM	590039863	UEROS Nortraum	Lille	590791265	03/01/2017																						
																																				UGECAM	590039863	UEROS Nortraum	Lille	590043113	03/01/2017																

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés					
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation		
2025	1er trimestre	60	APF France Handicap	750719239	SESSAD APF de Creil, Compiègne et Beauvais	Creil, Compiègne et Beauvais	600101729	03/01/2017		
			Association Championnet	750721219	IMPRO Jean Nicole	Chevrières	600100945	03/01/2017		
			PEP 60	600107015	IME Voisinlieu	Beauvais	600100044	03/01/2017		
			APEI Béthune	620110692	SESSAD Voisinlieu	Beauvais	600111900	03/01/2017		
			APEI du Boulonnais	620110684	ESAT Cédra	Ruitz	620104943	06/01/2012		
			APF France Handicap	750719239	SESSAD de Samer	Samer	620104745	03/01/2017		
			Fédération ADMR 62	620033308	IME du Boulonnais	Samer	620104752	03/01/2017		
			GAM	620027565	ESAT Les Terres d'Opale	Calais	620105148	03/01/2017		
			Les Champs Dorés	620118000	SSIAD de Nielles les Bléquin	Nielles les Blesquin	620029132	23/03/2012		
			PEP 62	620105767	ESAT Artois	Dainville	620105353	03/01/2017		
		80	1er trimestre	80	ADAPEI 80	800006058	ESAT Les Ateliers Maurice Dehay	Étaples	620101527	03/01/2017
					APF France Handicap	750719239	IME de Fruges	Fruges	620104620	03/01/2017
					Association Soins Services	800000853	IME Le Château Neuf	Monchy-Le-Preux	620101683	03/01/2017
					ESAT Ateliers du Foyer	620106781	ESAT Ateliers Artésiens	Berck-sur-Mer	620106781	03/01/2017
					Les Champs Dorés	620118000	MAS Les Champs Dorés	Fruges	620101980	03/01/2017
					PEP 62	620105767	SESSAD PEP 62	Servins	620118018	03/01/2017
					ADAPEI 80	800006058	SESSAD Peter Pan	Berck-sur-Mer	620032391	03/01/2017
					APF France Handicap	750719239	IME de Bussy-Les-Daours	Boulogne-sur-Mer	620028811	27/10/2011
					Association Soins Services	800000853	IME d'Ercheu	Bussy-Les-Daours	800000309	03/01/2017
					Association Soins Services	800000853	ESAT de Rivery	Ercheu	800000416	03/01/2017
			IEM Jules Verne	Rivery	800009714	03/01/2017				
			SESSAD APF	Amiens	800009433	03/01/2017				
			SSIAD ASS	Amiens	800015497	03/01/2017				
				Rivery	800005738	03/01/2017				

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation
2025	2ème trimestre	2	APAJH 02	750050916	ESAT de Saint-Quentin	Saint-Quentin	020003786	03/01/2017
					IME La Feuillaume	Saint-Quentin	20000147	03/01/2017
					IME La Maison d'Eloise	Château-Thierry	020009163	03/01/2017
					SESSAD de Saint-Quentin	Saint-Quentin	20004610	03/01/2017
					ESRP André Maginot	Roubaix	590783759	03/01/2017
					DITEP de Tourcoing	Tourcoing	590006961	03/01/2017
					DITEP de Valenciennes	Valenciennes	590048409	16/07/2022
					DITEP Guy Debeyre	Louvroil	590787016	03/01/2017
					Jean Lombard	Houplines	590784781	03/01/2017
					SESSAD L'Escale	Armentières	590041364	03/01/2017
		59	APEI Lille	590799821	MAS de Denain	Denain	590812905	03/01/2017
					MAS Frédéric Dewulf	Baisieux	590814844	03/01/2017
					IME Denise Legrix	Seclin	590780508	03/01/2017
					IME Le Fromez	Haubourdin	590780458	03/01/2017
					SESSAD Le Fromez	Loos	590790747	03/01/2017
					IEM Plaine de Mons	Valenciennes	590782363	03/01/2017
					SESSAD Valenciennes	Valenciennes	590006821	03/01/2017
					ESAT Flandre Atelier	Tourcoing	590041497	03/01/2017
					SESSAD ECLA	Roubaix	590048286	01/06/2017
					ESPO André Maginot	Valenciennes	590048161	26/06/2023
60	Association Jules Catoire	620000109	IEM de Cambrai	Cambrai	590805313	03/01/2017		
			IEM de Louvroil	Louvroil	590787024	03/01/2017		
			SESSAD de Cambrai	Cambrai	590791885	03/01/2017		
			SESSAD de l'Avesnois	Maubeuge	590038048	09/05/2021		
			ESAT de Montigny-en-Ostrevent	Montigny-en-Ostrevent	590797155	03/01/2017		
			CMPP Pauline Kergomard	Creil	600100218	03/01/2017		
			SSIAD de Senlis	Senlis	600012595	25/05/2012		
			CAFS Oise Est	Margny-lès-Compiègne	600100234	03/01/2017		
			IME Decroly	Crépy-en-Valois	600101760	03/01/2017		
			SESSAD d'Arras	Arras	620005488	16/05/2017		
62	Fondation Hopale	620003814	SEFFIS Jules Catoire	Arras	620025437	03/01/2017		
			IME du Littoral (et 1 antenne)	Outreau	620101840	03/01/2017		
			IME Raymond Dufay	Saint-Omer	620111567	03/01/2017		
			SESSAD du Littoral	Rang-du-Fliers	620033100	15/06/2017		
			MAS La Villa Clé des Dunes	Berck-sur-Mer	620018085	03/01/2017		
			DITEP Trajectoire	Rang-du-Fliers	620028233	05/04/2012		
			ESAT Les Ateliers de la Manche	Berck-sur-Mer	620117580	03/01/2017		
			IEM Trajectoire	Rang-du-Fliers	620101808	03/01/2017		
			UEROS de Berck sur Mer	Berck-sur-Mer	620019307	03/01/2017		

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation
2025	2ème trimestre	80	ADAPEI 80	800006058	MAS d'Abbeville	Abbeville	800009946	03/01/2017
					MAS Le Châtaignier	Cagny	800006504	03/01/2017
			ADSEA 80		ESAT Les Ateliers du Pôle Jules Verne	Glisy	800000408	03/01/2017
					IME de la Somme	Amiens	800000317	03/01/2017
					IME La Clairière	Doullens	800002057	03/01/2017
					ITEP de la Somme	Amiens	800021289	10/01/2022

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			Date de référence de renouvellement de l'autorisation		
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique			
2025	3ème trimestre	2	AED	020007035	ESAT Bois des Broches	Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	20003646	03/01/2017		
					IME Raymond Ruffier	Sissonne	020000493	03/01/2017		
					CMPP de Gauchy	Gauchy	20002481	03/01/2017		
			59		Aide aux jeunes inadaptés l'Espoir	20000881	IME ISETA	Linselles	590785515	03/01/2017
							DITEP La Cordée	Wavrin	590780524	03/01/2017
							IME L'Eveil	Loos	590780482	03/01/2017
							SESSAD ISETA	Linselles	590044046	03/01/2017
							SESSAD L'Eveil	Loos	590790663	03/01/2017
							ESAT Quanta	Villeneuve-d'Ascq	590039061	03/01/2017
			60		La Sauvegarde du Nord	590799631	CMPP Alfred Binet	Lille	590780540	03/01/2017
							DITEP des Flandres	Armentières	590808879	03/01/2017
							DITEP Didier Motte	Tressin	590782587	03/01/2017
			62		ADSEAO	600107031	MAS France Raphaela Fleury	Beauvais	600009674	03/01/2017
							DITEP Les Guérets	Laversines	600100895	03/01/2017
							IME Institut France Raphaële Fleury	Beauvais	600100952	03/01/2017
SESSAD Laversines	Laversines	600009096					03/01/2017			
IME CDNO de Creil	Creil	600100325					03/01/2017			
IME Centre Lucien Oziol	Cires-lès-Mello	600101877					03/01/2017			
IME de Saint-Leu-d'Esserent	Saint-Leu-d'Esserent	600102032					03/01/2017			
SAT APEI Béthune	Bruay-la-Buissière	620020198					24/04/2022			
IME Le Beau Marais	Beuvry-les-Béthune	620101147					03/01/2017			
SESSAD Les Cailoux Blancs	Beuvry-les-Béthune	620006908					24/06/2018			
Domi-Soins 62-59	Arras	620027029					22/12/2009			
80		Association de Valloires					800000861	SSIAD de Boulogne	Boulogne-sur-Mer	620027094
			SSIAD de Lens	Lens	620027086	22/12/2009				
			IME Albert Calmette	Camiers	620004820	03/01/2017				
			MAS de Camiers	Camiers	620111716	03/01/2017				
			SESSAD Albert Calmette	Camiers	620032102	08/02/2016				
			SSIAD de Courrières	Courrières	620027441	09/07/2010				
80		PEP 80	800006066	IME Jean Moulin	Aire-sur-La-Lys	620102459	03/01/2017			
				IME Jeannette Prin	Calonne-Ricouart	620101170	03/01/2017			
				IME René Carbonnel	Longuenesse	620102400	03/01/2017			
				IME Robert Mériaux	Rang-du-Fliers	620104638	03/01/2017			
				SESSAD Boris Vian	Calais	620119248	03/01/2017			
				SESSAD de Longuenesse	Longuenesse	620025205	03/01/2017			
				DITEP d'Argoules (antenne Abbeville)	Argoules	800000531	21/11/2022			
				IME d'Andechy	Andechy	800002537	03/01/2017			
				IME Le Bois Lecomte	Albert	800002362	03/01/2017			
				IME Val de Nièvre	Ville-Le-Marclet	800002230	03/01/2017			
				SESSAD La Ritournelle	Roye	800014722	03/01/2017			

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés				
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation	
2025	4ème trimestre	59	AFEJI	590799912	DITEP du Littoral	Gravelines	590058616	09/05/2021	
					IME Louis Christiaens	Gravelines	590781480	03/01/2017	
					SESSAD L'Albatros	Gravelines	590006953	03/01/2017	
					MAS La Bleuse Borne	Anzin	590039905	03/01/2017	
					IME Les Deux Rives	Anzin	590782348	03/01/2017	
					SESSAD APEI du Valenciennois	Saint-Saulve	590052981	20/08/2012	
					SESSAD La Rhônelle	Marly	590790754	03/01/2017	
					MAS Les Iris	Attiches	590060422	20/12/2017	
					IRPA de Ronchin	Ronchin	590780490	03/01/2017	
					IME La Roseraie	Lille	590788741	03/01/2017	
					SAFEP de l'IRPA	Ronchin	590817078	03/01/2017	
					SESSAD La Roseraie	Lille	590816021	03/01/2017	
					SSEFIS de l'IRPA	Ronchin	590817086	03/01/2017	
					SESSAD Epi de Soil	Loos	590045985	03/01/2017	
					IME La Source	Hem	590785457	03/01/2017	
60	620027185	GAPAS	590001681	Wasquehal	590795431	03/01/2017			
			SAFEP de l'IME La Pépinière	Loos	590817060	03/01/2017			
			SAFEP de l'IME la Pépinière	Loos	590817052	03/01/2017			
			IME de Zuydcoote	Zuydcoote	590815064	03/01/2017			
			MAS Le Trimaran	Zuydcoote	590041414	03/01/2017			
			SESSAD A la Fleur des Champs	Zuydcoote	590816047	03/01/2017			
			SSIAD de Roubaix-Tourcoing	Roubaix	590054144	12/03/2012			
			IMPro de Wahagnies	Wahagnies	590780516	03/01/2017			
			MAS de Thumeries	Thumeries	590817318	03/01/2017			
			MAS d'Ermenonville	Creil	600014013	16/05/2017			
			IME Léon Bernard	Beauvais	600101133	03/01/2017			
			IME La Faisanderie	Compiègne	600100887	03/01/2017			
			SESSAD La Croix Blanche	Compiègne	600011480	22/03/2010			
			AT Horizon	Fréthun	620003590	03/01/2017			
			62	620112144	AFAPEI du Calaisis	620106823	Balinghem	620106823	03/01/2017
MAS Arc-en-Ciel	Calais	620035477				16/02/2021			
SESSAD Zig Zag	Coulogne	620024109				15/05/2023			
IME Le Lutin des Bleuets	Calais	620102640				03/01/2017			
SESSAD Sévigné	Béthune	620032136				03/01/2017			
IME Sévigné	Béthune	620101139				03/01/2017			
IME Au Moulin de Saint-Michel	Saint-Michel-sur-Ternoise	620112110				03/01/2017			
SESSAD du Ternois	Saint-Pol-sur-Ternoise	620009258				09/08/2019			
DITEP de Berck-sur-Mer	Berck-sur-Mer	620030494				12/11/2012			
IME Les Trois Moulins	Berck-sur-Mer	620112524				03/01/2017			
Association Cazin Perrochaud	620000166	ASRL				750719239	IME Sévigné	620101139	03/01/2017
						590799862	IME Au Moulin de Saint-Michel	620112110	03/01/2017
						620000166	IME Les Trois Moulins	620112524	03/01/2017

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation
2025	4ème trimestre	80	APAJH 80	750050916	CMPP de la Somme	Amiens	800000515	03/01/2017
			Croix Rouge Française	750721334	ESAT Henry Dunant	Amiens	800007825	03/01/2017
					IME Henry Dunant	Amiens	800000291	03/01/2017
			La Nouvelle Forge	600107049	SESSAD Les Sept Lieues	Amiens	800016461	03/01/2017
					MAS Handicaps rares	Amiens	800018400	22/11/2012

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés								
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation					
2026	1er trimestre	59	UNAPEI du Nord de l'Aisne	20005203	AJP	ESAT Le Colombier	Origny-Sainte-Benoite	020004792	03/01/2017				
					APEI de Laon	MAS de Laon	Laon	20008637	03/01/2017				
						ESAT Les Ateliers de la Moncelle	Laon	020003794	03/01/2017				
						IME Le champ du Roy	Laon	20000477	03/01/2017				
						CAFS de Holnon	Holnon	20010153	03/01/2017				
						MAS de Saint Quentin	Saint-Quentin	20013918	05/06/2008				
						ESAT L'Envol	Saint-Quentin	020000204	03/01/2017				
						IME de Holnon	Holnon	020000188	03/01/2017				
						CMPP Henri Wallon Roubaix (antennes de Tourcoing et Villeneuve d'Ascq)	Roubaix	590813929	03/01/2017				
						MAS La Méridienne	Petite Synthe	590027488	01/01/2019				
						SESSAD Le Rebond	Dunkerque	590062485	22/05/2019				
						ESAT Les Ateliers de la Lys	Armentières	590796892	03/01/2017				
						IEM Jacques Collache	Coudekerque-Branche	590785523	03/01/2017				
						SESSAD Annick Ducornet	Coudekerque-Branche	590817334	03/01/2017				
						SESSAD TSL	Coudekerque-Branche	590053963	04/01/2013				
					60	Langage et Intégration Comité APAJH	PEP 60	600107015	APEI Cambrai	ESAT Les Hauts de l'Escaut	Niergnies	590787180	03/01/2017
									APEI Denain	ESAT Les Ateliers de l'Ostrevent	Denain	590787081	03/01/2017
APEI Hazebrouck	ESAT Les Ateliers du Pont des Meuniers	Hazebrouck	590786885	03/01/2017									
EPISM Lille Métropole	IME Les Lurons	Hazebrouck	590782892	03/01/2017									
Santély	MAS Berthe Morisot	Armentières	590035192	25/07/2013									
Traits d'Union	SSIAD d'Anzin	Valenciennes	590052205	01/01/2013									
Fondation Léopold Bellan	ESAT La Ferme du Pont de Sains	Féron	590787040	03/01/2017									
	ESAT Saint Médard Les Ateliers du Bois d'Halatte	Verneuil-en-Halatte	600103626	03/01/2017									
	IDA Centre Rabelais	Agnetz	600104962	03/01/2017									
	SESSAD Centre Rabelais	Agnetz	600111488	03/01/2017									
60	Langage et Intégration Comité APAJH	PEP 60	600107015	CMPP de Compiègne	Compiègne	Compiègne	600101950	03/01/2017					
				SAFEP SAAAS	Agnetz	Agnetz	600008544	03/01/2017					

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation
2026	1er trimestre	62	APEI du Boulonnais	620110684	ESAT de Boulogne-sur-Mer	Boulogne-sur-Mer	620104737	03/01/2017
			CH Lens	620100685	CMPP de Lens	Lens	620106773	03/01/2017
			EPSM Val de Lys Artois	620101287	MAS Richard Solibieda	Béthune	620120014	03/01/2017
			Fondation La Maison de Pierre	620010538	MAT Philippe Lecocq	Bouvelinghem	620013169	01/09/2019
					IME Jean Laurès	Arras	620104810	03/01/2017
					MAS Saint Exupéry	Guînes	620030452	26/08/2013
					IEM Pierre Cazin	Arras	620112680	03/01/2017
					La Vie Active	IME Léo Lagrange	620102871	14/03/2013
						IME Michel Dupont	620104661	14/03/2013
						SESSAD LVA	620007039	24/06/2018
						SESSAD Pierre Cazin	620013508	02/09/2020
					Santélyls	SSIAD de Béthune	620029165	01/01/2013
						SSIAD d'Hénin Beaumont	620029124	01/01/2013
						ESAT d'Abbeville	800003949	03/01/2017
			ESAT d'Allaines	800003857	03/01/2017			
			ESAT d'Amiens	800003832	03/01/2017			
			ESAT de Roye	800003840	03/01/2017			
		80	ADAPEI 80	800006058				

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés				
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation	
2026	2ème trimestre	59	2	ADMR	2007506	SSIAD d'Aubenton	Aubenton	20012431	03/01/2017
				ADMR	20012464	SSIAD de Beaurieux	Beaurieux	20012472	03/01/2017
				AIDES	20005658	SSIAD de Bohain	Bohain-en-Vermandois	20005047	03/01/2017
				Communauté de communes Charly sur Marne	20014601	SSIAD de Charly sur Marne	Charly-sur-Marne	20010013	03/01/2017
				AFG Autisme	750022238	IME Centre Odyssee	Fourmies	590055117	26/08/2013
				APAJH 59	590799672	SESSAD Centre Odyssee	Fourmies	590055109	26/08/2013
						ESAT Le Jardinot	Le Cateau-Cambrésis	590792529	03/01/2017
						IME Rosendaël	Dunkerque	590781506	03/01/2017
						ESAT APEI Dunkerque	Grande-Synthe et Téteghem	590786851	03/01/2017
						APEI Dunkerque	IME de Coppenaxfort	590784146	03/01/2017
							IME de Dunkerque	590784153	03/01/2017
							IME Le Banc Vert	590784161	03/01/2017
							SESSAD de Dunkerque	590800868	03/01/2017
						APEI Lille	ESAT d'Armentières	590788105	03/01/2017
						APEI Maubeuge	ESAT Les Ateliers du Val de Sambre	590787032	03/01/2017
						APF France Handicap	ESAT de Marly	590813549	03/01/2017
				2026	2ème trimestre	60	2	ASRL	590799862
EPSM Lille Métropole	5907822660	SAAAS Lille	Lille					590060356	03/01/2017
GCMS CREHPSY	590056487	SAFEF Lille	Lille					590044095	03/01/2017
La Sauvegarde du Nord	590799631	ESAT Etic	Faches-Thumesnil					590045050	21/08/2022
		Centre de ressources	Loos					590054334	13/06/2013
		CAFS Lambersart	Lambersart					590817508	03/01/2017
		CMPP Espace Claude Chassagny	Lille					590006086	03/01/2017
		DITEP Fernand Deligny	Lambersart					590809935	03/01/2017
		Association Ribécourt-Dreslincourt	IMPRO de Ribécourt-Dreslincourt					600101976	03/01/2017
		Association Saint-Maximin	DITEP de Saint-Maximin					600100259	03/01/2017
		CESAP	MAS CESAP de Gouvieux					600104921	03/01/2017
			IME La Claire Montagne					600100200	03/01/2017

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés				
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation	
2026	2ème trimestre	62	APEI de Saint-Omer	620110676	ESAT Les Piérides	Saint-Martin-lez-Tatinghem	620104505	03/01/2017	
				620110676	SESSAD Le Patio	Saint-Martin-lez-Tatinghem	620104539	03/01/2017	
			APEI Hénin-Carvin	620110700	ESAT de Montigny-Courrières	Montigny-en-Gohelle	620104869	03/01/2017	
					IME L'Envol	Carvin	620101188	03/01/2017	
					SESSAD L'Envol	Carvin	620030403	24/07/2013	
			APEI Lens	620110734	ESAT Les Ateliers Ernest Schaffner	Lens	620104877	03/01/2017	
					IME Léonce Malécot	Lens	620101212	03/01/2017	
					SESSAD	Lens	620104893	03/01/2017	
					Le Pourquoi Pas				
					CEJS d'Arras	Arras	620100230	03/01/2017	
			Association Jules Catoire	620000109	SAFEF	Arras	620036475	05/09/2022	
					MAS Le Domaine des Berges de la Sensée	Croisilles	620025429	02/09/2020	
			EPSM de la Somme	80	UDAPEI 62	ESAT de la Baie de Somme	Lanchères	800014243	03/01/2017
					Cap Energie	MAS d'Albert	Albert	800004269	03/01/2017
CH Albert	MAS La Pommeraie	Dury			800015414	03/01/2017			

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés				
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation	
2026	3ème trimestre	2	ADMR	20001889	SSIAD de Fère en Tardenois	Fère-en-Tardenois	20001939	03/01/2017	
			CH Château-Thierry	20004404	SSIAD CH de Château Thierry	Château-Thierry	20009882	03/01/2017	
			Communauté de communes du Canton Condé en Brie	20001483	SSIAD de Condé en Brie	Condé-en-Brie	20009098	03/01/2017	
			Croix Rouge Française	750721334	SSIAD de Chauny	Chauny	20004438	03/01/2017	
			ALEFPA	590799730	CMPP Decroly II	Douai	590788972	03/01/2017	
					CMPP Decroly III/IV	Anzin	590785127	03/01/2017	
					CMPP Decroly V	Armentières	590796967	03/01/2017	
			APEI du Valenciennois	590799953	ESAT Les Ateliers du Hainaut	Anzin	590787073	03/01/2017	
					ESAT Les Ateliers Réunis	Saint-Amand-Les-Eaux	590794103	03/01/2017	
					ESAT Les Ateliers Watteau	Bruay-sur-L'Escaut	590015939	26/06/2018	
					ASRL	ESAT Ateliers de Jemmapes et Lamartine	Wambrechies	590788238	03/01/2017
					AVAD	SSIAD de Denain	Denain	590813432	03/01/2017
					CARMI	SSIAD de Lallaing	Lallaing	590792727	03/01/2017
					CCAS Croix	SSIAD de Croix	Croix	590015038	22/04/2018
			2026	3ème trimestre	59	Delta Lille	590002499	SSIAD Delta Lille	Lille
GAPAS	590001681	ESAT L'Oiseau Mouche				Roubaix	590789814	03/01/2017	
La Sauvegarde du Nord	590799631	SESSAD Serge Lebovici				Lille	590030458	28/05/2020	
		ESAT Les Ateliers Clos du Nid				Cires-lès-Mello	600001721	03/01/2017	
Le Clos du Nid de l'Oise	600106561	MAS de Cires-lès-Mello				Cires-lès-Mello	600113559	03/01/2017	
		MAS Le Pavillon de la Chaussée				Gouvieux	600007298	07/07/2020	
		ESAT Les Ateliers des 3 Sources				Chaumont-en-Vexin	600106264	03/01/2017	
UNAPEI 60	600107023	ESAT Les Ateliers du Sablon				Méru	600001721	03/01/2017	
		ESAT Les Ateliers du Valois				Crépy-en-Valois	600112429	03/01/2017	
		IME de la Gohelle (et 3 antennes)				Bouvigny-Boyeffles	620102905	03/01/2017	
EPDAHAA	620031039	IME de l'Arrageois (et 2 antennes)				Arras	620101469	03/01/2017	
		SESSAD Com l'Atrebate				Arras	620009308	09/08/2019	
Amiens Santé	800001547	SSIAD Amiens Santé				Amiens	800005829	03/01/2017	
CCAS Albert	800009805	SSIAD du CCAS Albert				Albert	800006140	03/01/2017	
EPISSOS	800017352	SSIAD EPISSOS				Airaines	800009003	03/01/2017	
EPSMS SENEOS	800000937	SSIAD de Bray sur Somme	Bray sur Somme	800013088	03/01/2017				
Mutuelle Bien Vieillir	340009349	SSIAD MSOS	Abbeville	800007510	03/01/2017				
		SSIAD MSOS	Crécy-en-Ponthieu	800000325	03/01/2017				
		SSIAD MSOS Poix de Picardie	Poix-de-Picardie	800009342	03/01/2017				

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés				
			Raison sociale	N° FINESSE juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESSE géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation	
2026	2		Association Vivre chez-soi	20001053	SSIAD d'Hirson	Hirson	20004289	03/01/2017	
			CCAS de Laon	20005278	SSIAD CCAS de Laon	Laon	20004347	03/01/2017	
			CH Guise	20000022	SSIAD CH de Guise	Guise	20012423	03/01/2017	
			CH La Fère	20000048	SSIAD de La Fère	La Fère	20009213	03/01/2017	
			SISSAD	20007571	SSIAD de Gauchy	Gauchy	20004214	03/01/2017	
			UGECAM	590039863	DITEP Moyembrie	Chauny	20016663	03/07/2017	
			ABEJ	590034773	SSIAD ABEJ	Lille	590055794	15/11/2013	
			ADAR	590002572	SSIAD de Willems	Willems	590794954	03/01/2017	
			ADMR	590005013	SSIAD de Wormhout	Wormhout	590809349	03/01/2017	
					ESAT de Watrelos	Watrelos	590797098	03/01/2017	
					ESAT du Vélodrome	Roubaix	590023149	17/05/2019	
					ESAT Le Recueil	Marcq-en-Baroeul	590788089	03/01/2017	
	59		APEI Roubaix-Tourcoing	590799961		ESAT Le Roitelet	Tourcoing	590788071	03/01/2017
						ESAT Rocheville	Croix	590788063	03/01/2017
						SSIAD de Watrelos	Watrelos	590794160	03/01/2017
						SSIAD de Vieux Condé	Vieux Condé	590792677	03/01/2017
						SSIAD de Villeneuve d'Ascq	Villeneuve d'Ascq	590798559	03/01/2017
						SSIAD de Watrelos	Watrelos	590796371	03/01/2017
	60		Association des centres sociaux de Watrelos	590800074		SSIAD de Watrelos	Watrelos	590794160	03/01/2017
				590798542		SSIAD de Vieux Condé	Vieux Condé	590792677	03/01/2017
590798559					SSIAD de Villeneuve d'Ascq	Villeneuve d'Ascq	590798559	03/01/2017	
590798617					SSIAD de Watrelos	Watrelos	590796371	03/01/2017	
590007332					SSIAD de Somain	Somain	590007332	03/01/2017	
590785663					SSIAD du CHI de Wasquehal	Wasquehal	590792719	03/01/2017	
600007538					MAS La Forestière	Trosly-Breuil	600103568	03/01/2017	
600007538					MAS Les Roseaux	Cuise-La-Motte	600106371	03/01/2017	
600100028					ESAT L'Envolée	Creil	600103642	03/01/2017	
					IME Les Etoiles	Étouy	600007678	16/11/2020	
					MAS La Clarée	Beauvais	600107692	03/01/2017	
62					Association Soins et Santé	620002279		SSIAD de Boiry St Martin	Boiry Saint Martin
	620001958		SSIAD grande précarité			Lens	620030627	15/11/2013	
	620001198		SSIAD de Calais			Calais	620025353	03/01/2017	
	620110783		SSIAD d'Avion			Avion	620107045	03/01/2017	
	620110742		SSIAD de Berck sur Mer			Berck-sur-Mer	620110262	03/01/2017	
	620109116		SSIAD de Boulogne			Boulogne-sur-Mer	620107037	03/01/2017	
	620032631		SSIAD de Beaurainville			Beaurainville	620117358	03/01/2017	
	620033308		SSIAD d'Audruicq			Audruicq	620115477	03/01/2017	
620104976		SSIAD du SIVOM de Béthune	Béthune	620003806	03/01/2017				
		SSIAD de Bruay la Buisnière	Bruay la Buisnière	620109645	03/01/2017				

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation
2026	4ème trimestre	80	ADMIR	800002776	SSIAD de Corbie	Corbie	800009151	03/01/2017
			AMAPA	800002933	SSIAD de Chépy	Chépy	800008971	03/01/2017
			CH Doullens	800000069	SSIAD du CH Doullens	Doullens	800008880	03/01/2017
			SISA Syndicat Intercommunal des Soins Infirmiers du Sud Amiénois	800002867	SSIAD SISA Estrée sur Noye	Estrées-sur-Noye	800008708	03/01/2017

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			Date de référence de renouvellement de l'autorisation
			Raison sociale	N° FINESSE juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESSE géographique	
2027	1er trimestre	59	CCAS Bailleul	590797601	SSIAD de Bailleul	Bailleul	590799227	03/01/2017
			ADMR Cambrai Est	590042685	SSIAD ADMR de Cambrai	Carnières	590794178	03/01/2017
			Aide au Quotidien	590028379	SSIAD de Valenciennes	Valenciennes	590053476	01/01/2014
			CCAS Aulnoye Aymeries	590797577	SSIAD d'Aulnoye Aymeries	Aulnoye Aymeries	590797296	03/01/2017
			CCAS Cambrai	590797718	SSIAD du CCAS Cambrai	Cambrai	590791695	03/01/2017
			CCAS Mons en Baroeul	590798237	SSIAD de Mons en Baroeul	Mons en Baroeul	590019238	09/02/2019
			CH Avesnes sur Helpe	590781795	SSIAD d'Avesnes sur Helpe	Avesnes sur Helpe	590817516	03/01/2017
			CH Comines	590780169	SSIAD de Comines	Comines	590801379	03/01/2017
			ICSARA	590004446	SSIAD d'Arleux	Arleux	590809299	03/01/2017
			LADAPT	590000980	SSIAD de Briastre	Briastre	590035556	03/01/2017
			Office intercommunal de coordination des actions en faveur des PA d'Annoeuillin	590004628	SSIAD d'Annoeuillin	Annoeuillin	590810073	03/01/2017
			SIVU de Trith Saint Léger	590797569	SSIAD d'Aulnoye lez Valenciennes	Aulnoye lez Valenciennes	590006854	03/01/2017
			Fondation Léopold Bellan	750720609	ESAT Léopold Bellan	Noyon	600100655	03/01/2017
			Handi Aide	600011878	ESAT Hilaire Maleysson	Breteil	600009641	03/01/2017
			UNAPEI 60	600107023	ESAT René Brunelle	Saint-Just-en-Chaussée	600101406	03/01/2017
A'Dom'Services 62	620023432	ESAT Les Ateliers du Thérain	Beauvais	600103444	03/01/2017			
APEI Lens	620110734	ESAT Les Peupliers	Longueil-Sainte-Marie	600101422	03/01/2017			
EPDAHAA	620031039	SSIAD du Boulonnais	Boulogne-sur-Mer	620027458	09/07/2010			
GCMS Emautis	620031427	MAS de Liévin	Liévin	620036244	19/05/2022			
La Vie Active	620110650	ESAT d'Hersin-Coupigny	Hersin-Coupigny	620115527	03/01/2017			
Association de la Promotion des Handicapés et la Gestion de leurs Structures (APHGS)	800001596	ESAT d'Isbergues	Isbergues	620115501	03/01/2017			
CH Ham	800000077	ESAT d'Outreau	Outreau	620115535	03/01/2017			
EPISSOS	800017352	IME Emautis	Longuenesse	620030734	10/02/2014			
SIVU Hornoy le Bourg	800003089	ESAT de la Gohelle	Bully-les-Mines	620104679	03/01/2017			
		ESAT de l'Arrageois	Saint-Laurent-Blangy	620108571	03/01/2017			
		ESAT La Ferme de Thubeauville	Parenty	620111476	03/01/2017			
		ESAT Pôle Lens/Liévin	Lens	620108563	03/01/2017			
		Pôle Enfance de la Gohelle	Hénin-Beaumont	620102921	10/02/2014			
		ESAT les Ateliers du Virmeu	Woincourt	800005936	03/01/2017			
		SSIAD CH de Ham	Ham	800007890	03/01/2017			
		ESAT de Poix de Picardie	Poix-de-Picardie	800000663	03/01/2017			
		SSIAD SCESS Hornoy le Bourg	Hornoy-le-Bourg	800009953	03/01/2017			

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation
2027	2ème trimestre	59	ADMR	20005302	SSIAD de Marie	Marie	20005054	03/01/2017
			CH Le Nouvion en Thiérache	20000055	SSIAD Le Nouvion en Thiérache	Le Nouvion-en-Thiérache	20009577	03/01/2017
			CIAS de Courtemont Varennes	20012811	SSIAD de Neuilly Saint Front	Neuilly-Saint-Front	20009544	03/01/2017
			Hovia	750721029	SESSAD Le Moulin Vert	Soissons (antenne de Laon)	020012928	26/05/2022
			SIVOM Le Catelet	20005666	SSIAD de Le Catelet	Le Catelet	20005039	03/01/2017
			ADAR Avesnois	590800587	SSIAD de Fourmies	Fourmies	590800892	03/01/2017
			Mutualité Française Nord	590024469	SSIAD du Douaisis	Flers en Escrebieux	590801338	03/01/2017
			AFEJI	590799912	MAS La Dune aux Pins	Ghyvelde	590812830	03/01/2017
			Anne Marie Javouhey	590035812	SSIAD de Fâches-Thumesnil	Fâches-Thumesnil	590794962	03/01/2017
			ASRL	590799862	IME Facilité	Roubaix	590788899	03/01/2017
			ASSAD Hem	590001830	SESSAD Facilité	Lille	590022919	07/07/2019
			Asso Madeleinoise des Soins à Domicile	590810081	SSIAD de Hem	Hem	590794947	03/01/2017
			Association Bien-Etre	590006102	SSIAD de la Madeleine	La Madeleine	590799235	03/01/2017
			Association Escaudinoise Bien-être et Santé	590800520	SSIAD d'Hazebrouck	Hazebrouck	590006110	03/01/2017
			Association Vieillir chez soi	590008751	SSIAD d'Hondschoote	Hondschoote	590795415	03/01/2017
			CCAS Douai	590797791	SSIAD d'Escaudin	Escaudin	590813424	03/01/2017
			CCAS Halluin	590797940	SSIAD de Gondecourt	Gondecourt	590008777	03/01/2017
Centre d'action sanitaire et sociale	590801569	SSIAD du CCAS Douai	Douai	590792651	03/01/2017			
Croix Rouge Française	750721334	SSIAD d'Halluin	Halluin	590794905	03/01/2017			
SIVU Haubourdin	590002747	SSIAD de Gravelines	Gravelines	590801635	03/01/2017			
La Nouvelle Forge	600107049	SSIAD du Nord	Fourmes en weppes	590792735	03/01/2017			
Association l'Arche Oise	600107049	SSIAD d'Haubourdin	Haubourdin	590794921	03/01/2017			
La Nouvelle Forge	600107049	DITEP Sources et Vallées	Longueil-Annel	600012132	02/07/2014			
Association l'Arche Oise	600007538	ITEP PJA (Pôle jeunes vers l'autonomie)	Venette	600013148	02/07/2014			
La Nouvelle Forge	600107049	ESAT de Trosly-Breuil	Trosly-Breuil	600102008	03/01/2017			
			IME PJA	Venette	600013130	02/07/2014		

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			
			Raison sociale	N° FINESSE juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESSE géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation
2027	2ème trimestre	62	AMB	620001735	SSIAD d'Ardres	Ardres	620116582	03/01/2017
			ASRL	590799862	ESAT du Ternois	Saint-Michel-sur-Ternoise	620105338	03/01/2017
			ASSAD Aire sur la Lys	620023713	SSIAD d'Aire sur la Lys	Aire sur la Lys	620109967	03/01/2017
			Cap Energie	800014235	ESAT Les Ateliers du Channel	Calais	620005348	05/08/2017
			CCAS Arras	620109157	SSIAD d'Arras	Arras	620108803	03/01/2017
			Croix Rouge Française	750721334	SSIAD Croix-Rouge	Arras	620107052	03/01/2017
			Fédération ADMR 62	620033308	SSIAD Artois Ternois	Anzin Saint Aubin	620025833	09/12/2023
			L'Arche les Trois Fontaines	620024653	SSIAD d'Aubigny en Artois	Aubigny en Artois	620118687	03/01/2017
			Association Polygone	800001349	ESAT L'Arche Les Trois Fontaines	Ambleteuse	620102251	03/01/2017
			Association AGESM	800022527	ESAT Polygone	Amiens	800004533	03/01/2017
					ESAT de Camon	Camon	800003972	03/01/2017
					ESAT de Conty	Conty	800003873	03/01/2017
			EPSOMS	800016610	ESAT de Flixecourt	Flixecourt	800003964	03/01/2017
						ESAT Georges Couthon	Amiens	800003956

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation
2027	3ème trimestre	2	ADMR	20001673	SSIAD de Ribemont	Ribemont	20010252	03/01/2017
			ADMR	20011458	SSIAD de Saint Erme	Saint Erme Outre et Ramecourt	20008827	03/01/2017
			Association St Vincent de Paul	20000873	SSIAD de St Quentin	Saint Quentin	20005617	03/01/2017
			CCAS St-Quentin	20005427	SSIAD de Saint Quentin	Saint Quentin	20004933	03/01/2017
			AFEJI	590799912	SSIAD de Maubeuge	Maubeuge	590794277	03/01/2017
					SSIAD de Louvroil	Louvroil	590792693	03/01/2017
			ALPS	590037081	SSIAD de Marcoing	Marcoing	590037081	03/01/2017
			APEI Roubaix-Tourcoing	590799961	SESSAD Pro	Mouvaux	590056859	08/08/2014
			Association Béthanie	590800066	SSIAD de Linselles	Linselles	590800876	03/01/2017
			Association SADPA La Visitation - Béthanie	590002754	SSIAD La Visitation	Le Cateau-Cambrésis	590794939	03/01/2017
			CCAS de Landrecies	590798104	SSIAD de Landrecies	Landrecies	590792644	03/01/2017
			CCAS Homme	590800850	SSIAD de Homme	Lomme	590813499	03/01/2017
			CCAS Loos	590798179	SSIAD de Loos	Loos	590794913	03/01/2017
			CH Hautmont	590781647	SSIAD CH Hautmont	Hautmont	590031969	24/10/2020
			ICGDS	590003638	SSIAD de Lewarde	Lewarde	590806857	03/01/2017
SIDPA	590001426	SSIAD de Leers	Leers	590797304	03/01/2017			
ACSSO	600113278	SSIAD ACSO	Nogent sur Oise	600009989	05/04/2022			
ANRH	750410751	ESAT de Beauvais	Beauvais	600009666	03/01/2017			
BTP Résidences médico-sociales (Pro-BTP)	750034589	CRP Le Bellay	Saint-Omer-en-Chaussée	600111132	03/01/2017			
Hygie Santé	600007058	SSIAD de Lacroix Saint Ouen	Lacroix-Saint-Ouen	600112544	03/01/2017			
La Nouvelle Forge	600107049	ESAT Passage Pro	Allonne	600011431	03/01/2017			
ADMR	620114876	SSIAD de Fruges	Fruges	620114884	03/01/2017			
AGAMAS	620028514	MAS du Littoral	Samer	620027516	22/07/2010			
Asso de Développement Sanitaire du Littoral	620001966	SSIAD d'Etaples	Etaples	620110254	03/01/2017			
Association Locale Hesdinoise de Développement Sanitaire	620018721	SSIAD d'Hesdin	Hesdin	620108464	03/01/2017			
CCAS Carvin	620109231	SSIAD de Carvin	Carvin	620107029	03/01/2017			
CCAS Hénin Beaumont	620109132	SSIAD d'Hénin Beaumont	Hénin Beaumont	620107110	03/01/2017			
Croix Rouge Française	750721334	SSIAD de Calais	Calais	620116533	03/01/2017			
Domi-Liane	620032771	SSIAD de Desvres	Desvres	620115139	03/01/2017			
Fédération ADMR 62	620033308	SSIAD de Frévent	Frévent	620115154	03/01/2017			
Association Saint-Jean	800001513	SSIAD d'Hucqueliers	Hucqueliers	620114900	03/01/2017			
CCAS Péronne	800006041	SSIAD St Jean	Péronne	800005688	03/01/2017			
EPSMS SENEOS	800001109	SSIAD CCAS de Péronne	Péronne	800005803	03/01/2017			
			Moreuil	800009334	03/01/2017			

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation
2027	4ème trimestre	2	ADMR	20014106	SSIAD de Villers Cotterêts	Villers-Cotterêts	20009452	03/01/2017
				20015376	SSIAD de Fresnoy le Grand	Fresnoy le Grand	20015384	11/10/2010
			AMSAM	20005179	SSIAD de Soissons	Soissons	20004305	03/01/2017
			ANPS	20005310	SSIAD de Tergnier	Tergnier	20005013	03/01/2017
			APEI de Soissons	20005401	IME de Belle	Belle	20000410	03/01/2017
			SAS Domsuvi Domicile	920028263	ESAT Les Berges de l'Aisne	Soissons	020003695	03/01/2017
			SIVOM Vervins	20001079	SSIAD La Conciergerie	Saint-Quentin	20016291	30/10/2014
			ADAR	590002572	SSIAD SIVOM Vervins	Vervins	20004487	03/01/2017
			Association Béthanie	590800066	SSIAD de Merville	Merville	590812152	03/01/2017
			Association de Soins Domicile Ouest Métropole	590002507	SSIAD de St Amand les Eaux	Saint Amand les Eaux	590809562	03/01/2017
		59	Association Hygiène et Santé bien-être	590004453	SSIAD de Raismes	Raismes	590809315	03/01/2017
			Association Soins et Santé	590000329	SSIAD de Templeuve	Templeuve	590795407	03/01/2017
			AVAD	590800967	SSIAD de Marly les Valenciennes	Marly	590816088	03/01/2017
			CCAS de Thumeries	590034682	SSIAD de Thumeries	Thumeries	590034690	03/01/2017
			CCAS Ronchin	590798377	SSIAD de Ronchin	Ronchin	590807723	03/01/2017
			CCAS Roubaix	590798393	SSIAD de Roubaix	Roubaix	590791232	03/01/2017
			CCAS Seclin	590798484	SSIAD de Seclin	Seclin	590800678	03/01/2017
			La Sauvegarde du Nord	590799631	IME Lino Ventura	Lomme	590024709	15/11/2019
			AMAPA	570026823	SESSAD Lino Ventura	Lomme	590057253	15/10/2014
			ASDAPA	600107247	SSIAD de Ressons sur Matz	Ressons-sur-Matz	600108534	03/01/2017
60	CH Crèvecœur le Grand	600100580	SSIAD de Compiègne	Compiègne	600107254	03/01/2017		
	Fondation des Diaconesses de Reuilly	780020715	SSIAD Crèvecœur le Grand	Crèvecœur-le-Grand	600110423	03/01/2017		
	ADMR	620001545	SSIAD de Pierrefonds	Pierrefonds	600107239	03/01/2017		
	AHNAC	620001834	SSIAD de Locon	Locon	620108589	03/01/2017		
	Association Sanitaire du Pays de Montreuil	620115352	SSIAD de Liévin	Liévin	620116517	03/01/2017		
62	Communauté de communes OSARTIS	620001768	SSIAD de Montreuil	Montreuil	620115360	03/01/2017		
	Fédération ADMR 62	620033308	SSIAD de Vitry en Artois	Vitry en Artois	620108472	03/01/2017		
	Instance locale de coordination de l'action sociale et médico-sociale	620002378	SSIAD de Vimy et environs	Vimy	620118182	03/01/2017		
	Santé Service de la région de Lens	620009968	SSIAD St Pol sur Ternoise	Saint Pol sur Ternoise	620118877	03/01/2017		
	SSIAD Artois-Gohelle	620029611	SSIAD de Marquise	Marquise	620116590	03/01/2017		
			SSIAD de Lens	Lens	620106716	03/01/2017		
			SSIAD Artois-Gohelle	Liévin	620027052	22/12/2009		

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			Date de référence de renouvellement de l'autorisation
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	
2027	4ème trimestre	80	AASD 80 Association Aide et Soins à Domicile 80	800001554	SSIAD de St Ouen	Saint Ouen	800005837	03/01/2017
			Association de Valloires	80000861	SSIAD Valloires	Rue	800005852	03/01/2017
			CHI Montdidier-Roye	800000085	SSIAD CHIMR	Roye	800009037	03/01/2017
			CHIBS	800000135	SSIAD CHIBS	Saint Valery sur Somme	800006975	03/01/2017

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés				
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation	
2028	1er trimestre	2	AFG Autisme	750022238	SESSAD Un Jour Bleu	Chambry	20014932	10/12/2009	
			AFEJI	590799912	CMPP Françoise Dolto	Maubeuge	590046348	06/06/2023	
		59	Autisme et Familles	620027185	ESAT du Westhoek	Loon-Plage	590046835	590046777	21/10/2023
			Association Un Autre Regard	600011209	ESAT Les Ateliers du Quercitain	Englefontaine	590048534	590047163	02/10/2023
		60	APF France Handicap	750719239	ESAT Les Trois Bonniers	Orchies	590048534	600011217	29/10/2009
			La Vie Active	620110650	IME La Fontinelle	Annœullin	590047163	600011217	20/05/2009
	2ème trimestre	80	APAJH 80	750050916	CARFAU Un Autre Regard	Margny-lès-Compiègne	600011217	01/08/2009	
			EPDSAE	590798930	IEM APF	Cauffry	60002349	17/06/2023	
		59	Fondation Partage et Vie	920028560	IEM APF La Croix-Saint-Ouen	Lacroix-Saint-Ouen	600011258	600011258	21/04/2009
			LADAPT	930019484	IME Louis Flahaut	Liévin	620104604	620025551	30/11/2009
		60	Association Ribécourt-Dreslincourt	600000459	DITEP Jean Ferrat	Liévin	620025551	620025528	18/09/2023
			La Nouvelle Forge	600107049	SESSAD La Liane	Gúnes	620025528	800016909	24/07/2023
3ème trimestre	2	Association SSIAD Artois Ternois	620018846	SESSAD Les Couleurs du Langage	Amiens	800016909	08/10/2023		
		Groupe Ephèse	020015723	SESSAD de l'IRPA	Ronchin	590047817	590047239	09/01/2023	
	59	APF France Handicap	750719239	MAS Le Havre de Galadriel	Loos	590047239	590048179	23/05/2009	
		Trisomie 21 France	420016669	ESAT Hors les murs	Lomme	590048179	600010680	14/11/2023	
	60	La Nouvelle Forge	600107049	SESSAD IMPRO Ribécourt Noyon	Compiègne	600010680	600011456	25/11/2023	
		Association Jules Catoire	620000109	SESSAD L'Arbre	Pont-Sainte-Maxence	600011456	600010698	01/01/2009	
2028	1er trimestre	2	Association SSIAD Artois Ternois	620018846	SESSAD Léon Bernard	Beauvais	600010698	22/03/2023	
			Groupe Ephèse	020015723	SSIAD d'Arras	Arras	620025817	09/12/2023	
		59	APF France Handicap	750719239	IME de l'Ormois	Fère-en-Tardenois	020012779	020011871	23/01/2022
			Trisomie 21 France	420016669	SESSAD d'Athies-sous-Laon (antenne à Guise)	Athies-sous-Laon	020011871	590048542	03/01/2017
		60	La Nouvelle Forge	600107049	SESSAD Alissa	Aubry-du-Hainaut	590048542	590788824	22/07/2010
			Association Jules Catoire	620000109	IME Jules Ferry	Lille	590788824	590809463	03/01/2017
	2ème trimestre	59	Santély	590799995	IME Dabbadie	Villeneuve-d'Ascq	590785705	03/01/2017	
			Trisomie 21 France	420016669	SESSAD Les Prés	Villeneuve-d'Ascq	590785705	590044947	20/12/2010
		60	La Nouvelle Forge	600107049	SESSAD de Loos	Loos	590044947	590812921	19/07/2022
			Association Jules Catoire	620000109	SESSAD de Dunkerque	Dunkerque	590812921	590043691	03/01/2017
		62	Association Jules Catoire	620000109	SESSAD de Lille	Lille	590043691	600011449	07/07/2020
			EPDAHAA	620031039	IME L'Arbre	Compiègne	600011449	620035287	01/05/2022
2028	1er trimestre	62	Association Jules Catoire	620000109	DITEP Jules Catoire	Dainville	620035287	11/09/2020	
			EPDAHAA	620031039	SESSAD Catoire	Boulogne-sur-Mer	620270409	11/06/2010	
	2ème trimestre	62	Association Jules Catoire	620000109	IME La Petite Montagne	Isbergues	620027524	01/09/2010	
			EPDAHAA	620031039					
	3ème trimestre	62	Association Jules Catoire	620000109					
			EPDAHAA	620031039					

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation
2028	4ème trimestre	2	AEI Tergnier	20005252	SESSAD AEI Tergnier	Tergnier	20003844	03/01/2017
			EPMDA	20000295	IME Centre Brunehaut	Vouël	20000238	03/01/2017
			Fondation Savart	020005211	ESAT Edmond Dufour	Chauny	020002341	03/01/2017
			APEI Hazebrouck	590807517	MAS La Source	Prémontré	20017349	01/01/2020
			APEI Roubaix-Tourcoing	590799961	IME de Guise	Guise	20000212	03/01/2017
			CH Jeumont	590781639	IME de La Neuville-Bosmont	La Neuville-Bosmont	20000469	03/01/2017
			GCS GHICL	5900051801	SESSAD de Guise	Guise	020010120	03/01/2017
			La Sauvegarde du Nord	590799631	SESSAD Grain de Sel	Hazebrouck	590006912	03/01/2017
			La Nouvelle Forge	600107049	IME Le Mesnil de La Beuvrecque (et EEAP Les Tournesols)	Marcq-en-Baroeul	590788568	03/01/2017
			APF France Handicap	620110684	SESSAD Le Mesnil de La Beuvrecque	Villeneuve-d'Ascq	590784450	03/01/2017
			Association Cazin Perrochaud	750719239	SESSAD Le Recueil	Marcq-en-Baroeul	590805354	03/01/2017
			EPDAHAA	6200031039	MAS CH Jeumont	Villeneuve-d'Ascq	590805347	03/01/2017
2028	4ème trimestre	59	PEP 62	620105767	MAS CH Jeumont	Jeumont	590031019	25/07/2020
			ADAPEI 80	800006058	ITEP de Croix	Croix	590782579	03/01/2017
			ADSEA 80	800006074	SESSAD de l'ITEP de Croix	Roubaix	590022968	07/07/2019
			APAJH 80	800017659	DITEP Armentières Métropole	La Madeleine	590049367	23/12/2010
			Fédération APAJH	7500050916	DITEP DIRE	Roubaix	590049383	23/12/2010
			Association Cazin Perrochaud	620000166	IMPro de Les Ageux	Les Ageux	600011514	18/06/2010
			EPDAHAA	620031039	AT Les Bergeronnettes	Boulogne-sur-Mer	620023978	29/06/2022
			EPDM Val de Lys Artois	620101287	MAS L'Aquarelle	Oignies	620020248	27/04/2022
			PEP 62	620105767	SESSAD Odysée	Beaurainville	620020289	27/04/2022
			ADAPEI 80	800006058	SESSAD d'Isbergues	Isbergues	620031062	27/08/2014
			ADSEA 80	800006074	SESSAD ITEP de Saint-Venant	Saint-Venant	620031849	29/06/2015
			APAJH 80	800017659	CMPP d'Arras	Arras	620103176	03/01/2017
2028	4ème trimestre	60	Fédération APAJH	7500050916	CMPP de Saint-Pol-sur-Ternoise	Saint-Pol-sur-Ternoise	620107144	03/01/2017
			Association Cazin Perrochaud	620000166	SESSAD Pinocchio	Arras	620013268	02/09/2020
			EPDAHAA	620031039	IME d'Abbeville	Abbeville	800002461	03/01/2017
			PEP 62	620105767	IME de Poix-de-Picardie	Poix-de-Picardie	800000366	03/01/2017
			ADAPEI 80	800006058	SESSAD La Renouée	Poix-de-Picardie	800012338	14/04/2020
			ADSEA 80	800006074	SESSAD Les Horizons	Abbeville	800017550	08/02/2010
			APAJH 80	800017659	IME de Péronne	Péronne	800000358	03/01/2017
			Fédération APAJH	7500050916	ITEP de Péronne	Péronne	800017527	21/10/2020
			Association Cazin Perrochaud	620000166	SESSAD de Péronne	Péronne	800019747	12/12/2016
			EPDAHAA	620031039	SESSAD Le Trait d'Union	Dury	800017576	29/04/2010
			PEP 62	620105767	SAAAS-SAFEP de Pont de Metz	Pont-de-Metz	800019135	13/10/2015
			ADAPEI 80	800006058	SESSAD Les Tisserands	Amiens	800015778	21/05/2022

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation
2029	1er trimestre	2	Groupe Ephèse APAJH 02	020015723 750050916	SESSAD La Tombelle SESSAD La Feuillaume	Saint-Quentin Saint-Quentin	20012258 020012399	16/01/2021 16/01/2021
			APEI Cambrai	590800249	SESSAD de Hirson IME de Cambrai	Hirson Cambrai	020012449 590785507	20/10/2021 03/01/2017
			APEI Maubeuge	590800231	IME de Saint-Hilaire SESSAD de l'IME de St-Hilaire	Recquignies Saint-Hilaire-sur-Helpe	590038816 590781712	03/01/2017 03/01/2017
			Autisme et Familles GAPAS	620027185 590001681	IME Le Relais MAS La Gerlotte	Tourcoing Marcq-en-Barœul	590785044 590046090	03/01/2017 26/06/2023
			Traits d'Union	590799748	SESSAD de Fourmies (antenne Avesnelles)	Fourmies	590035457	03/01/2017
			EPISM Val de Lys Artois	620101287	ITEP de Saint-Venant	Saint-Venant	620112516	03/01/2017
		ADAPEI 80	800006058	IME Côtes des Vignes IME Les 4 Chemins	Doullens Ailly-sur-Somme	800000333 800000283	03/01/2017 03/01/2017	
								PEP 80
		DITEP de Ham	IEM Antoine de Saint Exupéry	Ham	Amiens	800002578 800000572	29/09/2012 03/01/2017	
								SESSAD La Passerelle SESSAD La Planète Bleue
		SESSAD Le Puzzle ITEP L'Estuaire	800015869 800020901	Doullens Abbeville	Amiens	800015869 800020901	21/05/2022 15/12/2020	

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés				
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation	
2029	2ème trimestre	2	Groupe Ephèse	020015723	MAS de l'Europe	La Fère	20010401	03/01/2017	
			APAJH 02	750050916	MAS de Château-Thierry	Château-Thierry	20013033	03/01/2017	
		59	Association Jean Itard de Prévention et de Soins	AFEJI	590799912	MAS du Nouveau Monde	La Chapelle-d'Armentières	590046108	26/06/2023
					590799912	CMPP de Dunkerque	Dunkerque	590002010	03/01/2017
					590807509	CMPP Jean Itard	Haubourdin	590780532	03/01/2017
					590781811	MAS de Felleries	Felleries	590816120	03/01/2017
		60	CESAP	EPSM Agglo Lilloise	590034740	MAS Martine Marguettaz	Marquette-Lez-Lille	590007134	03/01/2017
				EPSM des Flandres	590782678	MAS de Bailleul	Bailleul	590008397	03/01/2017
				Fondation Partage et Vie	920028560	MAS Les Erables	La Bassée	590035754	03/01/2017
						IME Les Sables	Clermont	600011571	18/06/2010
						MAS La Claire Montagne	Clermont	600011522	18/06/2010
						IME Moulin Saint Blaise	Noyon	600011548	18/06/2010
						SESSAD CESAP	Clermont	600011563	18/06/2010
						MAS La Villa d'Erquery	Erquery	600010631	14/11/2023
						MAS L'Aquarelle	Clermont	600014039	14/11/2023
						Association Jules Catoire	SESSAD Le Muguet	Etaples-sur-Mer	620016618
		62	La Vie Active			Equipe mobile	Nœux-les-Mines	620032334	03/05/2016
						IME d'Hucqueliers	Hucqueliers	620102830	03/01/2017
						IME Louis Blériot	Wirmille	620104778	03/01/2017
						SESSAD du Pays de Montreuil	Hucqueliers	620031971	11/08/2016
80	APAJH 80	APAJH	750050916	SESSAD Louis Blériot	Wirmille	620032409	14/08/2016		
				SESSAD CREDA	Amiens	800010233	03/01/2017		
				IME Au Fil du Temps	Pont-de-Metz	800013229	23/06/2021		
				SESSAD Au Fil du Temps	Pont-de-Metz	800013278	23/06/2021		

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés				
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation	
2029	2		APEI des Deux Vallées	20016101	MAS Roger Barbieri	Coyolles	20008439	13/12/2019	
					ESAT Le Cèdre	Coyolles	020003828	03/01/2017	
					ESAT Les Ateliers Bellevue	Chierry	020003687	03/01/2017	
					IME de Château-Thierry	Château-Thierry	20000485	03/01/2017	
					IME Hubert Pannecoucke	Coyolles	020000444	03/01/2017	
					SESSAD de Château Thierry	Château-Thierry	020012480	03/01/2017	
					ESPRAD	Capinghem	590049086	01/01/2014	
					MAS de Douai	Cantin	590798948	03/01/2017	
					MAS La Sensée	Féchain	590806139	03/01/2017	
					MAS Le Chemin Vert	Dechy	590049896	28/04/2011	
	59			APEI du Douaisis	590799979	EEAP L'Adret	Féchain	590783155	03/01/2017
						ESAT du Raquet	Sin le Noble	590055786	03/01/2017
						IME de Montigny en Ostrevant	Montigny-en-Ostrevant	590791190	03/01/2017
						IME La Vicoignette	Émerchicourt	590782314	03/01/2017
						IME Les Rouissoirs	Somain	590780102	03/01/2017
						IME Les Tournesols	Douai	590780110	03/01/2017
						SESSAD Arc-en-Ciel	Somain	590050514	05/09/2011
						SESSAD Le Chemin	Douai	590046082	26/06/2023
						SESSAD Le Taquin	Douai	590817003	03/01/2017
						IMPro Le Roitelet	Tourcoing	590781944	03/01/2017
60			APEI Roubaix-Tourcoing	590799961	SESSAD Gustave Dron	Tourcoing	590034757	03/01/2017	
					SESSAD Le Roitelet	Tourcoing	590813903	03/01/2017	
					IEM Fougerousse	Douai	590780136	03/01/2017	
					SESSAD APF	Douai	590805669	03/01/2017	
					CRESDA	Pont-A-Marcq	590788246	03/01/2017	
					SAFEP du CRESDA	Pont-A-Marcq	590007977	03/01/2017	
					SSEFIS du CRESDA	Pont-A-Marcq	590007985	03/01/2017	
					CMPP BAPU	Lille	590780557	03/01/2017	
					IME La Sapinière	Saint-Jans-Cappel	590782884	03/01/2017	
					IME Les Papillons Blancs	Beauvais	600101968	03/01/2017	
62			APEI France Handicap	750719239	SESSAD Liévin	Liévin	620019414	03/01/2017	
					SESSAD Paul Dupas du "Vent de bise"	Liévin	620032144	12/02/2016	
80			PEP 80	800006066	IEM du vent de bise Paul Dupas	Liévin	620101253	03/01/2017	
					SESSAD de Saint Omer	Saint-Omer	620016709	25/07/2021	
					SESSAD de Saint Pol sur Ternoise	Saint-Pol-sur-Ternoise	620016659	25/07/2021	
					IME de la Baie de Somme	Grand-Laviers	800000341	03/01/2017	
					SESSAD Arc-en-Ciel	Flixecourt	800018814	07/02/2013	
					SESSAD La Courte Echelle	Albert	800013039	23/06/2021	

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés					
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation		
2029	4ème trimestre	2	Hovia	750721029	IME Le Moulin Vert	Blérancourt	020000428	03/01/2017		
			APAJH 59	590799672	MAS Pierre Maillet Le Quesnoy IME Le Bois Fleuri	Le Quesnoy Le Cateau-Cambrésis	590817847 590785473	03/01/2017 03/01/2017		
			APEI Cambrai	590800249	MAS Les Myosotis	Cambrai	590817326	03/01/2017		
			APEI Maubeuge	590800249	SMDAF Les Myosotis	Cambrai	590814612	03/01/2017		
			ASRL	590800231	IME / SESSAD Charles de Foucauld IME La Source	Jeumont	590023008	17/05/2019		
			Autisme et Familles	590799862	SESSAD Nicole Priem	Maubeuge	590781720	03/01/2017		
			GAPAS	620027185	SATTED	Maubeuge	590817557	03/01/2017		
			GCMS CRA	590001681	MAS La Fermette	Pont-A-Marcq	590049730	01/01/2022		
			SNCF	620027185	CNRHR	La Bassée	590007274	03/01/2017		
			Croix Rouge Française	930026109	MAS Le Hameau IME La Pépinière	Loos	590052577	13/07/2010		
		60	62	62	Association Jules Catoire	620000166	IME Les Pastels	Beauvais	600012470	03/01/2017
					Croix Rouge Française	620000166	SESSAD Les Crayons de Couleurs	Beauvais	600012462	23/12/2011
					EPDAHAA	620003109	CRP La Mollière	Berck	600111132	03/01/2017
					UDAPEI 62	620112136	DITEP UGECAM Oise	Verneuil-en-Halatte	600100317	03/01/2017
					Association ACVSC	800000838	SESSAD Aquarel (et 3 antennes)	Nogent-sur-Oise	600009286	03/01/2017
					CHIBS	800000135	MAS La Dune au Vent	Berck-sur-Mer	620111955	03/01/2017
					CHU AMIENS	800000044	IEM Imagine	Boulogne-sur-Mer	620119255	03/01/2017
							IEM l'Arpège	Audruicq	620116376	03/01/2017
							IEM Les Cyclades	Leforest	620117036	03/01/2017
							Association ACVSC	SSEFIS de Saint-Omer	Saint-Omer	620009159
80	80	80	Association ACVSC	800000838	MAS René Charles	Lillers	620117994	03/01/2017		
			CHIBS	800000135	IME Eolia	Calais	620108506	03/01/2017		
			CHU AMIENS	800000044	SESSAD L'Eian (et 1 antenne)	Liévin	620019463	03/01/2017		
					MAS Le Domaine de Rachel	Éperlecques	620025197	28/02/2020		
			Centre de polyhandicapés pour enfants et adolescents (CPEA)	MAS Les Hélianthès	Vendin-le-Vieil	620115345	03/01/2017			
			ESAT de Cayeux-sur-mer	MAS Brighton	Cayeux-sur-mer	800014318	18/10/2021			
				MAS Les Prés Salés	Cayeux-sur-mer	800005555	03/01/2017			
				CRA d'Amiens	Saint-Valery-sur-Somme	800014359	18/10/2021			
					Amiens	800015398	20/12/2021			

ANNEXE 2

Relative à la programmation du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 de transmission des rapports d'évaluation des établissements médico-sociaux "personnes en difficultés spécifiques" autorisés par le directeur général de l'ARS Hauts-de-France

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			Date de référence de renouvellement de l'autorisation
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	
2025	1er trimestre	59	ADNSMP	590007100	ACT Apparté	LILLE	590052270	13/04/2012
			AFR (Accueil Fraternel Roubaisien)	590800801	LHSS AFR	ROUBAIX	590045779	22/04/2023
			ALEFFA	590799730	LHSS La Sentinelle	LA SENTINELLE	590068730	12/03/2020
	2ème trimestre	59	La Sauvegarde du Nord	590799631	ACT Etapes	MAUBEUGE	590052288	13/04/2012
			SATO Picardie	600004899	LHSS Beauvais Clermont SATO	CLERMONT DE L'OISE	600017230	15/11/2021
			Cedragir	590001673	CAARUD Sleep'in	LILLE	590048013	29/07/2017
	3ème trimestre	80	La Nouvelle Forge	600107049	ESSIP La nouvelle forge	AMIENS	800020539	29/07/2017
			Association Addictions France	800001703	LAM Addictions France 80	DURY	800021305	20/12/2019
			AAE (Action éducative et sociale)	590805180	LHSS AAE	COUDEKERQUE-BRANCHE	590050431	18/04/2019
			ABEJ Solidarité	590034773	ESSIP ABEJ Solidarité	CAPINGHEM	590055794	16/09/2011
2026	1er trimestre	59	ABEJ Solidarité	590034773	LAM Les glycines	CAPINGHEM	590047726	13/11/2013
			AFEJI	590799912	LHSS Les Glycines	CAPINGHEM	590041398	01/01/2013
			La Sauvegarde du Nord	590799631	ESSIP Parcours	SAINT-PAUL-SUR-MER	590062873	17/08/2021
	2ème trimestre	59	La Vie Active	620110650	CSAPA La communauté thérapeutique	LE CATEAU CAMBRESIS	590052247	20/12/2019
			APSA	620028886	LAM La Vie Active	LE CATEAU CAMBRESIS	590052247	12/02/2016
			ASSAD de Lille	5,9E+09	LHSS APSA	LENS	620034355	22/02/2018
	3ème trimestre	2	Le Pari	590018339	ESSIP ASSAD	VALENCIENNES	590065108	21/05/2019
			GCSMS SATO	800018848	CSAPA Le Pari	LILLE	590018388	04/01/2021
			SATO Picardie	600004899	CAARUD La Kfet	SAINT-QUENTIN	020016309	23/11/2009
	4ème trimestre	59	ABEJ Solidarité	590034773	ACT SATO Creil	CREIL	600016232	01/08/2014
AIDES Nord Pas de Calais			590003653	CAARUD	MONTATAIRE	600009872	05/10/2021	
C.I.P.D.			590042289	CAARUD Point de repère	LILLE	590042198	22/12/2021	
EPSM Agglomération Lilloise			590034740	CAARUD AIDES	LILLE	590042248	19/12/2021	
La Sauvegarde du Nord			590799631	CAARUD Oxygène	FÂCHE-THUMESNIL	590042339	19/12/2021	
Michel Spiritek			590004487	CSAPA Boris Vian	LILLE	590816351	23/11/2009	
Le Mail			800001687	CAARUD Ellipse	LILLE	590042149	10/12/2021	
2025	80	La Sauvegarde du Nord	590799631	CAARUD Point fixe	ROUBAIX	590042578	10/12/2021	
		Michel Spiritek	590042388	CSAPA Espace du possible - Trapèze	LILLE	590807079	23/11/2009	
		Le Mail	800001687	CAARUD Médiane	DUNKERQUE	590042719	19/12/2021	
2026	80	La Sauvegarde du Nord	590799631	CAARUD Spiritek	LILLE	590042438	19/12/2021	
		Le Mail	800001687	CAARUD La Parenthèse	AMIENS	800016479	28/10/2021	

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique	Date de référence de renouvellement de l'autorisation
2027	1er trimestre	59	ADIS	590037529	ACT ADIS	DUNKERQUE	590037578	12/12/2021
			CHU Lille	590780193	CSAPA du CHU Lille	LILLE	590815080	23/11/2009
			La Sauvegarde du Nord	590799631	CSAPA Etapes	MAUBELUGE	590816328	23/11/2009
	2ème trimestre	59	Accueil et Promotion Sambre	590001608	LHSS Leval	LEVAL	590050381	19/09/2011
			La Sauvegarde du Nord	590799631	CSAPA Le relais	ROUBAIX	590810677	23/11/2009
			ACSSO	600113278	ESSIP ACCSO	NOGENT-SUR-OISE	600016919	17/06/2022
	3ème trimestre	62	CH Dr Schaffner Lens	620100685	CAARUD Atypik	LENS	620017939	09/12/2021
			EPSM Val De Lys Artois	620101287	CSAPA Le jeu de paume	BETHUNE	620007559	21/04/2009
			L'îlot	750804684	LHSS L'îlot	AMIENS	800018939	20/11/2014
	4ème trimestre	2	AMSAM	020005179	ESSIP AMSAM	SOISSONS	02018446	04/01/2021
			CH Douai	590783239	CSAPA du CH Douai	DOUAI	590038931	15/05/2009
			EOLE	590001392	LHSS EOLE	LILLE	590045787	01/12/2022
2028	2ème trimestre	60	Fondation Diaconesses de Reuilly	780020715	ESSIP Fondation Diaconesses de Reuilly	FITZ-JAMES	600014955	20/12/2019
			CH Cateau-Cambrasis	590781621	CSAPA Le tempo	CAMBRAI	590047783	24/06/2008
			Fondation Armée du Salut	750721300	LHSS Les Moulins de l'Espoir	LILLE	590045761	23/03/2007
	3ème trimestre	59	Association Aurore	750719361	CSAPA CTR et ATR Aurore	BUCY-LE-LONG	020004149	25/03/2010
			CH Chauny	020000287	CSAPA du CH Chauny	CHAUNY	020015053	27/02/2010
			CH Saint Quentin	020000063	CSAPA du CH Saint-Quentin	SAINT-QUENTIN	020012506	27/02/2010
	3ème trimestre	59	AEP (Association Education et Prévention	590800199	CSAPA Le Point du jour	WIGNEHIES	590008835	15/07/2010
			CH Dunkerque	590781415	CSAPA Le Trema	CAUDRY	590047775	17/02/2010
			CH Valenciennes	590782215	CSAPA Au fil de l'eau	DUNKERQUE	590008835	23/11/2009
			Le Greid	590003679	CSAPA La Boussole	VALENCIENNES	590038923	15/07/2010
			ABCD	620002824	CAARUD Tarmac	VALENCIENNES	590048393	17/02/2010
			APSA	620034355	CSAPA Delta	VALENCIENNES	590807103	15/07/2010
3ème trimestre	62	Groupe AHNAC	620001834	CAARUD Pazapa	CALAIS	620029090	12/01/2012	
		Habitat et Insertion	620019190	ESSIP APSA	LENS	620030627	15/11/2013	
		SIVOM Communauté du Béthunois	620104976	CSAPA du Groupe Ahnac	LIEVIN	620019646	17/11/2009	

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	Département	Organismes gestionnaires		ESMS concernés			Date de référence de renouvellement de l'autorisation			
			Raison sociale	N° FINESS juridique	Nom ESMS	Commune ESMS	N° FINESS géographique				
2028	4ème trimestre	59	Addictions France 59	590038972	CSAPA La Trame	ROUBAIX	590038964	15/07/2010			
			ADNSMP	590007100	CSAPA L'Atre	LILLE	590007126	28/04/2009			
			CCAS de Cambrai	590797718	CSAPA Emergence	CAMBRAI	590038915	17/10/2023			
			Groupe hospitalier Seclin Carvin	590780227	CSAPA du CHSC	CARVIN	620014829	21/04/2009			
			SATO Picardie	600004899	CT La communauté thérapeutique de Flambermont	SAINT-MARTIN LE NŒUD	600008015	31/03/2010			
			ABCD	620002824	CAARUD L'étape	ARRAS	620030874	26/02/2014			
			CH Arras	620100057	CSAPA CH Arras	ARRAS	620019422	17/11/2009			
			CH arrondissement de Montreuil sur Mer (CHAM)	620103432	CSAPA du CHAM	ETAPLES	620022459	13/12/2022			
			CH Boulogne sur mer	620103440	CSAPA du CH Boulogne-sur-Mer	BOULOGNE-SUR-MER	620019430	18/07/2023			
			CH Dr Schaffner Lens	620100685	CSAPA Le square	LENS	620007609	21/04/2009			
			CH Hénin-Beaumont	620100677	CSAPA du CH Hénin-Beaumont	HENIN-BEAUMONT	620026872	17/11/2009			
			DomiSoins 62/59	620030411	ESSIP DomiSoins 62/59	BOULOGNE-SUR-MER	620034900	20/12/2019			
LPI 62 (Littoral Préventions Initiatives)	620002816	CAARUD L'Instant	BOULOGNE-SUR-MER	620117937	15/07/2010						
2029	1er trimestre	60	Association Addictions France	800001703	CSAPA Addictions France 80	AMIENS	800007221	31/03/2010			
			Le Mail	800001687	ACT Le Mail	AMIENS	800020042	27/02/2018			
			Coallia	750825846	CSAPA Le Mail (ambulatoire)	AMIENS	800007106	31/03/2010			
			Association Michel	590004487	CSAPA Le Mail (hébergement)	AMIENS	800006157	31/03/2010			
			GCMS Métropole Lilloise	590034773	LHSS Saint Quentin	SAINT-QUENTIN	20019287	19/03/2024			
			Itinéraires	590792362	CSAPA Esquisse	DUNKERQUE	590811147	28/04/2009			
			Association Addictions France	600107619	ACT Un chez soi d'abord	LILLE	590050100	01/01/2017			
			SATO Picardie	600004899	CAARUD Entr'actes	LILLE	590042529	19/12/2021			
			ABCD	620002824	ACT Additions France 60	BEAUVAIS	600014021	04/08/2017			
			Association d'aide aux sans abris	620002139	CSAPA Additions France 60	BEAUVAIS	600107361	31/03/2010			
			CH Calais	620101337	CSAPA ATR SATO	COMPIEGNE	600109177	31/03/2010			
			CH Région Saint Omer	620101360	CSAPA SATO Creil	CREIL	600109185	31/03/2010			
CH Hazebrouck	590782652	LHSS Le Pourquoi pas	COMPIEGNE	600011621	04/08/2010						
2029	2ème trimestre	2	CHA Oppélia	750054157	CSAPA La porte ouverte	SAINT-OMER	620117945	15/07/2010			
			Coallia	750825846	CSAPA L'envol	CALAIS	620024547	15/07/2010			
			Accueil et Promotion Sambre	590001608	LHSS Le petit âtre	ARRAS	620032532	12/02/2016			
			VISA	590800017	CSAPA Emeraude	CALAIS	620025411	15/07/2010			
			Habitat et Insertion	620019190	CSAPA Almega	SAINT-OMER	620003939	15/07/2010			
			Le Sagittaire	620027276	CSAPA Le Sémaphore	HAZEBROUCK	590035309	28/04/2009			
			Mahra Le toit	620000661	CSAPA Horizon 02	SAINT-QUENTIN	020006292	25/03/2010			
			Fondation Diaconesses de Reuilly	780020715	LHSS Coallia	SOISSONS	020016911	04/08/2017			
			Stop Sida	590024839	CSAPA Leval	LEVAL	590050449	16/09/2011			
			2029	3ème trimestre	59	Accueil et Promotion Sambre	590001608	LHSS Renaître	DUNKERQUE	590050407	16/09/2011
						VISA	590800017	ACT Le phare	BETHUNE	620031773	30/01/2015
						Habitat et Insertion	620019190	ACT Hélios	CARVIN	620027284	26/03/2010
Le Sagittaire	620027276	LHSS La Mahra le Toit				CALAIS	620028555	16/09/2011			
Mahra Le toit	620000661	ACT Villers Côtterets				VILLERS-CÔTTERETS	020015392	26/04/2011			
Fondation Diaconesses de Reuilly	780020715	ACT Villers Côtterets				VILLERS-CÔTTERETS	020015392	26/04/2011			
Stop Sida	590024839	ACT Villers Côtterets				VILLERS-CÔTTERETS	020015392	26/04/2011			
2029	4ème trimestre	59				Stop Sida	590024839	ACT Villers Côtterets	VILLERS-CÔTTERETS	020015392	26/04/2011
						Stop Sida	590024839	ACT Villers Côtterets	VILLERS-CÔTTERETS	020015392	26/04/2011
						Stop Sida	590024839	ACT Villers Côtterets	VILLERS-CÔTTERETS	020015392	26/04/2011
						Stop Sida	590024839	ACT Villers Côtterets	VILLERS-CÔTTERETS	020015392	26/04/2011
						Stop Sida	590024839	ACT Villers Côtterets	VILLERS-CÔTTERETS	020015392	26/04/2011
			Stop Sida	590024839	ACT Villers Côtterets	VILLERS-CÔTTERETS	020015392	26/04/2011			
			Stop Sida	590024839	ACT Villers Côtterets	VILLERS-CÔTTERETS	020015392	26/04/2011			
			Stop Sida	590024839	ACT Villers Côtterets	VILLERS-CÔTTERETS	020015392	26/04/2011			
			Stop Sida	590024839	ACT Villers Côtterets	VILLERS-CÔTTERETS	020015392	26/04/2011			
			Stop Sida	590024839	ACT Villers Côtterets	VILLERS-CÔTTERETS	020015392	26/04/2011			
			Stop Sida	590024839	ACT Villers Côtterets	VILLERS-CÔTTERETS	020015392	26/04/2011			
			Stop Sida	590024839	ACT Villers Côtterets	VILLERS-CÔTTERETS	020015392	26/04/2011			

Direction interrégionale de la mer Manche Est -
Mer du Nord

R32-2024-12-16-00036

Arrêté n°224 /2024 en date du 16 décembre
2024 - Portant modification du règlement local
de la station de pilotage de Boulogne-Calais
relatif aux tarifs applicables à compter du 1er
janvier 2025



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est - Mer du Nord**

**Division activités maritimes
Service formation et emploi maritimes**

Le Havre, le 16 décembre 2024

ARRÊTÉ n° 224 / 2024

**Portant modification du règlement local de la station de pilotage
de Boulogne-Calais relatif aux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025**

**Le préfet de la région Hauts-de-France,
Préfet du Nord,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code des ports maritimes ;
- VU** le code des transports ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 226 / 2021 modifié du 21 décembre 2021 portant règlement local de la station de pilotage de Boulogne-Calais ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 du préfet de région Hauts-de-France donnant délégation de signature en matière d'activités à M. Hervé THOMAS, Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

- VU** l'arrêté n° 127 / 2024 du 29 août 2024 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;
- VU** les avis des assemblées commerciales de la station de pilotage de Boulogne-Calais, tenues respectivement les 27/11/2024 pour le port de Boulogne-sur-Mer et 28/11/2024 pour le port de Calais ;
- VU** l'avis du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Hauts-de-France en date du 09/12/2024 ;
- SUR** proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais :

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les annexes tarifaires **4.1** et **4.2** de l'arrêté n° 226 / 2021 du 21 décembre 2021 susvisé sont remplacées par les annexes **4.1** et **4.2** jointes au présent arrêté.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 3 :

Le Directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord et le Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Pour le préfet et par subdélégation,
Le Directeur adjoint interrégional

Thierry CANTERI



Copies à :
DGITM/DTFFF/SDP/P3
Préfecture de région / SGAR HDF
DDTM 62 / DML
Station de pilotage de Boulogne - Calais
Ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais

**Annexe 4.1 à l'arrêté n° 226-2021 du 21 décembre 2021
portant règlement local de la station de pilotage de Boulogne-Calais**

**Tarifs du pilotage pour le port de Boulogne-sur-Mer
à compter du 01/01/2025**

TARIFS GÉNÉRAUX ET DIVERS

Article 1^{er} :

Les tarifs généraux et divers auxquels sont assujettis les navires ayant recours aux services de la station de pilotage pour le port de Boulogne-sur-Mer sont fixés comme suit.

Article 2 : Tarifs généraux

1) Tarif applicable à tous les navires autres que les navires prévus en 2, 3 et 4 :

Perception de base : 514,46 €
Perception au volume : 46,46 € par tranche de 1000 m3

Ces tarifs sont majorés de 50 % pour les opérations effectuées de 18h00 à 08h00 et quelle que soit l'heure, les samedi après-midi, dimanche et jours fériés.

2) Tarif applicable aux navires transbordeurs passagers effectuant plusieurs touchées journalières régulières selon un horaire officiel :

a) Si le capitaine est titulaire de la licence de capitaine-pilote et ne fait pas appel au service de pilotage, le navire bénéficie de la taxation suivante :

- de 1 à 400 mouvements :	5,00% du tarif général
- de 401 à 800 mouvements :	4,50% du tarif général
- de 801 à 1200 mouvements :	4,00% du tarif général
- à partir de 1201 mouvements :	3,50% du tarif général

b) Les tarifs dégressifs prévue en a) cesseront d'être appliqués si, pour un mois, le pourcentage en volume du trafic annulé devient supérieur à 10% des prévisions de trafic publiées par l'armement. Les tarifs dégressifs seront à nouveau appliqués lorsque la perte des recettes due aux annulations aura été rattrapée à hauteur de 90%. Les mouvements facturés au tarif non dégressif pour rattraper la perte de recettes ne sont pas décomptés pour obtenir la dégressivité.

c) Les navires faisant appel aux services du pilotage bénéficient d'une réduction de 30% du tarif général.

d) La facturation est effectuée par navire et par ligne.

3) Tarif applicable aux transbordeurs catamarans :

a) les navires catamarans passagers transmanche effectuant plusieurs touchées journalières régulières selon un horaire officiel dont le capitaine est titulaire de la licence de capitaine-pilote et ne faisant pas appel au service de pilotage bénéficient de la taxation suivante :

- de 1 à 600 mouvements : 3,00% du tarif général
- de 601 à 1200 mouvements : 2,67% du tarif général
- de 1201 à 1800 mouvements : 2,33% du tarif général
- à partir de 1801 mouvements : 2,00% du tarif général

b) Les tarifs dégressifs prévus en a) cesseront d'être appliqués si, pour un mois, le pourcentage en volume du trafic annulé devient supérieur à 10% des prévisions de trafic publiées par l'armement. Les tarifs dégressifs seront à nouveau appliqués lorsque la perte des recettes due aux annulations aura été rattrapée à hauteur de 90%. Les mouvements facturés au tarif non dégressif pour rattraper la perte de recettes ne sont pas décomptés pour obtenir la dégressivité.

c) Les navires faisant appel aux services du pilotage bénéficient d'une réduction de 44% du tarif général.

d) La facturation est effectuée par navire et par ligne.

4) Tarif applicable aux navires transbordeurs fret :

a) les navires transbordeurs fret dont le capitaine est titulaire de la licence de capitaine-pilote et ne fait pas appel au service de pilotage bénéficient de la taxation suivante :

- de 1 à 500 mouvements : 8,00% du tarif général
- de 501 à 1000 mouvements : 6,00% du tarif général
- de 1001 à 1500 mouvements : 4,80% du tarif général
- à partir de 1501 mouvements : 4,00% du tarif général

b) Les navires faisant appel aux services du pilotage bénéficient d'une réduction de 20% du tarif général.

c) La facturation est effectuée par navire et par ligne.

Article 3 : Tarifs réduits

1) Bénéficient d'une réduction de 70%, les navires, visés à l'article 2 – 1 ci-dessus, dont le capitaine est titulaire d'une licence de capitaine-pilote, lorsqu'ils ne prennent pas de pilote.

2) Bénéficient d'une réduction de 20%, les navires appartenant à une même compagnie et accomplissant un service régulier au moins hebdomadaire sur Boulogne, s'ils prennent le pilote.

3) Les navires visés à l'article 2 – 1 ci-dessus, assurant un trafic de pierres, de graviers et de sable pour le BTP bénéficient d'une réduction de 30% du tarif général.

4) Les navires à passagers de croisière bénéficient d'une réduction de 30% du tarif général.

5) Les navires de commerce, autres que transbordeurs, exploités par un même opérateur dans le cadre d'une ligne régulière pourront bénéficier en fonction du nombre annuel d'escales, des réductions sur les tarifs de base à l'entrée et à la sortie et sur les suppléments (nuits, samedis après-midi, dimanches et jours fériés) indiqués dans le tableau suivant :

Nombre d'escales	de 7 à 12	de 13 à 18	de 19 à 24	25 et plus
Réduction (en %)	2	4	6	8

Le nombre d'escales sera décompté sur l'année civile, avec remise à zéro le 1er janvier de chaque année. La réduction est appliquée dès le nombre atteint au cours de l'année. Elle n'est pas rétroactive. La réduction de ligne régulière ne peut être cumulée avec les autres réductions ci-dessus.

6) Les navires bénéficiant d'un tarif réduit restent soumis au minimum à la perception de base.

Article 4 : Dispositions diverses

1) Remorqueurs étrangers au port de Boulogne et navires de commerce donnant la remorque à d'autres navires pour l'entrée et la sortie du port de Boulogne :

Ces navires sont soumis à l'obligation de pilotage et chaque navire paie le tarif général même s'il est au-dessous du seuil de pilotage.

2) Navires non astreints à l'obligation de pilotage :

Lorsqu'ils sollicitent les services des pilotes ces navires sont soumis aux tarifs, taxes et indemnités prévus à l'article 2, majorés de 10%.

Article 5 : Indemnités

1) Indemnités de marée :

Tout navire piloté venant de la mer et rentrant au port et tout navire piloté sortant doivent au pilote une indemnité de marée. Cette indemnité est fixée à 15 % de la perception de base. Cette redevance est double lorsque les opérations sont effectuées dans les conditions de majoration prévues à l'article 2-1.

2) Enlèvement du pilote :

Quand le pilote ne peut être repris par le bateau pilote de la station, le navire piloté est tenu de payer à la station une indemnité journalière égale à la perception de base du tarif général prévu à l'article 2. Ce délai court de la fin de l'opération de pilotage de sortie, au retour du pilote dans la station. La journée entière est due lorsque le pilote a été retenu plus de trois heures.

Le pilote a droit, en outre :

- à la nourriture et au couchage pendant son séjour à bord ;
- aux frais de débarquement ;
- aux frais d'hôtel et de restaurant jusqu'à sa mise en route ;
- à l'indemnité myriamétrique prévue à l'article 26 du règlement général, pour le trajet terrestre, la distance étant calculée par voie ferrée ;
- aux frais de voyage effectivement payés par le pilote s'il est débarqué à l'étranger.

3) Retenue du pilote :

Si le pilote est retenu à bord pour une cause quelconque, au port ou à la mer (défaut d'eau, mauvais temps, quarantaine, etc...), le navire doit lui fournir la nourriture. Une journée passée à bord est taxée au niveau de la perception de base du tarif général prévu à l'article 2.

Tout navire qui n'est pas prêt à appareiller à l'heure à laquelle le pilote a été commandé paie une indemnité égale au quart de la perception de base du tarif général par demi-heure d'attente. L'attente commence une demi-heure après l'heure pour laquelle le pilote a été commandé. Si le mouvement est annulé et que le pilote est congédié, il lui est dû une indemnité d'heure d'attente égale à la moitié de la perception de base du tarif général.

Les indemnités pour retenue du pilote sont majorées de 50% dans les conditions de majoration prévues à l'article 2-1.

4) Préavis d'arrivée :

Les navires qui ne préviennent pas le bureau du port ou le service du pilotage de l'heure de leur arrivée sur rade au moins deux heures avant ou qui, après avoir annoncé leur arrivée, ne se présentent pas une heure après, paient une indemnité égale à 10% du tarif général prévu à l'article 2. Tout retard à l'arrivée doit être signalé au service du pilotage au moins deux heures avant l'heure initiale d'arrivée. De même, toute avance à l'arrivée doit être signalée au service du pilotage au moins deux heures avant cette nouvelle heure d'arrivée.

5) Préavis de départ ou de mouvement :

Les navires qui ne préviennent pas le bureau du port ou le service du pilotage de l'heure de leur manœuvre au moins une heure avant, paient une indemnité égale à 10% du tarif général. Passé le délai d'une heure avant la manœuvre, celle-ci ne peut être reportée qu'après paiement d'indemnité de congédiement ou d'attente.

Article 6 : Mouvements à l'intérieur du port

Le service du pilotage pour le déhalage le long d'un même quai est facultatif, sauf s'il y a utilisation d'un remorqueur.

Les mouvements à l'intérieur du port sont taxés comme suit :

1) Sassements :

15% des taxes d'entrée

2) Autres mouvements :

50% des taxes d'entrée et au moins la perception de base. Ces mouvements donnent lieu à la perception de l'indemnité de marée. Ces tarifs sont majorés de 50% dans les conditions prévues à l'article 2 ci-dessus.

Article 7 : Mouillage

1) Sur rade extérieure :

Le mouillage d'attente dans la zone de pilotage obligatoire donne droit au paiement d'une taxe de mouillage qui est fixée

à 50% des taxes d'entrée et au moins la perception de base. Les navires qui viennent sur rade extérieure pour y effectuer des opérations commerciales ou techniques paient cette même taxe à l'arrivée et au départ de la rade.

2) Sur rade intérieure :

Le mouillage d'attente sur rade intérieure donne droit au paiement d'une taxe de mouillage qui est fixée aux deux tiers du tarif général et au moins la perception de base. Les navires qui viennent sur rade intérieure pour y effectuer des opérations commerciales ou techniques paient cette même taxe à l'arrivée et au départ de la rade.

Les mouillages donnent lieu à perception de l'indemnité de marée.

Les tarifs pour mouillage sont majorés de 50% dans les conditions prévues à l'article 2-1 ci-dessus.

**Annexe 4.1 à l'arrêté n° 226-2021 du 21 décembre 2021
portant règlement local de la station de pilotage de Boulogne-Calais**

**Tarifs du pilotage pour le port de Calais
à compter du 01/01/2025**

**ANNEXE FINANCIÈRE
DISPOSITIONS TARIFAIRES ET DIVERS**

TITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1^{er} :

Le capitaine de tout navire requérant les services d'un pilote pour son entrée doit faire connaître à la station de pilotage son heure probable d'arrivée sur rade à la bouée Calais Approche.

Le message du capitaine doit parvenir au bureau du pilotage douze heures au moins avant l'arrivée du navire au port de Calais ou être adressé à ce bureau au plus tard au moment où le navire quitte le port précédent, lorsque le temps de traversée qui s'écoule entre ce dernier port et l'arrivée à Calais est inférieur à douze heures.

Au cas où le délai de préavis de douze heures n'est pas respecté, les droits de pilotage dus par le navire sont majorés :

- de 5% si le délai de préavis est compris entre 6 et 12 heures avant l'arrivée du navire à la bouée Calais Approche.
- de 10% si le délai de préavis est inférieur à 6 heures avant son arrivée à la bouée Calais Approche.
- Les mêmes délais sont exigés et les mêmes pénalités appliquées lors de l'envoi de rectifications par le capitaine.

Si le navire ne s'est pas présenté dans les deux heures suivant l'heure prévue de son arrivée, l'information est considérée comme nulle.

Article 2 :

Le pilotage n'est dû qu'autant que le pilote appelé par le signal a accosté le navire en-dehors des jetées.

Quand le bateau pilote aura fait la manœuvre nécessaire pour se rendre au devant du navire, s'il l'atteint dans la jetée, du fait que le capitaine ne l'aura pas attendu, le pilotage sera dû en entier.

Il est également dû lorsque le mauvais temps n'a pas permis au pilote d'embarquer au-dehors et que le bateau pilote s'est fait suivre pour effectuer l'entrée du port.

TITRE II – TARIFS GÉNÉRAUX

Article 3 :

1) Navires pilotés :

Tout bâtiment à propulsion mécanique soumis aux droits de pilotage ou à l'obligation de pilotage en raison de ses caractéristiques ou de la nature de sa cargaison paye à l'entrée comme à la sortie, conformément à l'article 12 alinéa 2 du règlement local, des taxes calculées comme suit :

* Perception de base : 380,04 €

* Perception au volume : 41,28 € par tranche de 1000m³

Les navires pilotés qui effectuent sur un même trafic plus de 150 touchées par an bénéficient d'une réduction de 9 % du tarif général.

2) Navires dénommés «Navires Réguliers » :

Les navires aménagés pour le transport de passagers, c'est-à-dire les paquebots et les navires transbordeurs effectuant plusieurs escales quotidiennes entre Calais et un port de Grande Bretagne, paient, à l'entrée comme à la sortie, lorsqu'ils ne sont pas pilotés, des taxes calculées comme suit :

a) Transbordeurs avec passagers :

a-i) Chaque navire transbordeur régulier paie une fraction du tarif général prévu à l'article 3-1). Cette fraction est fonction du cumul de son nombre de mouvements réalisés tout au long de l'année civile, comme suit :

* du 1er au 600^{ème} mouvement : 2,00 % du tarif général

* du 601^{ème} au 1200^{ème} mouvement : 1,25 % du tarif général

* du 1201^{ème} au 1800^{ème} mouvement : 0,75 % du tarif général

* à partir du 1801^{ème} mouvement : 0,50 % du tarif général

a-ii) Le décompte du cumul du nombre de mouvements propre au navire sera effectué sur l'année civile en cours, avec remise à zéro le 1^{er} janvier de chaque année.

a-iii) Le nombre de mouvements réalisés par le navire transbordeur sera communiqué mensuellement. La facturation par navire sera mensuelle et sera établie en tenant compte du cumul des mouvements réalisés les mois précédents au cours de la même année civile.

b) Transbordeurs transportant des marchandises et navires détenant un certificat international de transport de passagers pour au plus 150 personnes :

1,57 € les 1.000 m³

Article 4 : Navires de guerre de la Marine Nationale française

Les navires de guerre de la Marine Nationale française payent des taxes calculées sur les tarifs généraux des navires pilotés avec une réduction de 25 % avec un minimum égal au minimum de perception.

Article 5 : Tarifs pour pilotage de nuit, dimanche et jour férié

Les navires pilotés la nuit, les dimanches et les jours fériés, payent à l'entrée comme à la sortie des taxes majorées de 30 %.

La plage horaire à prendre en compte pour l'application de ce tarif est de 18h00 à 08h00, l'heure de passage des jetées faisant référence.

Article 6 : Distances

Le navire, qui soit à l'entrée prend le pilote au-delà de la limite de 3,5 milles fixée à l'art. 1er du règlement local, soit à la sortie le conserve au-delà de la bouée CA 4 paye des taxes majorées de 10%.

Article 7 : Non astreints

Les navires, dont la longueur est inférieure au seuil fixé par la décision jointe en annexe n° 1 du règlement local, qui sollicitent le service des pilotes paient des taxes majorées de 25 %.

Article 8 : Mouvements des navires à l'intérieur du port ou en cale sèche

1) Le sassement d'un navire donne lieu à la perception d'une taxe représentant 25 % du tarif de pilotage auquel ce navire est soumis.

2) Le déplacement d'un navire à l'intérieur du port, la mise en cale sèche ou la sortie de cale-sèche donne lieu à la perception d'une taxe égale à 50 % du tarif de pilotage auquel le navire est soumis.

Article 9 : Licences de capitaine-pilote

1) Les navires réguliers dont les capitaines font appel aux services du pilote dans le cadre des dispositions relatives à la délivrance de la licence de capitaine-pilote (décision n° 2-96 du 25 mars 1996) paient des taxes égales à 50 % du tarif général par mouvement piloté.

2) Les navires de commerce dont les capitaines sont titulaires de la licence de capitaine-pilote paient des taxes égales à 40 % du tarif général par mouvement.

Article 10 : Indemnités personnelles des pilotes

1) Chaque fois qu'un pilote est retenu à bord d'un navire en rade, soit par défaut d'eau, soit pour cause de mauvais temps, soit par la volonté du capitaine ou pour toute autre cause, il est dû au pilote qui sera monté à bord, à l'entrée comme à la sortie, entre le coucher et le lever du soleil, outre sa nourriture, une indemnité de 54,61 €.

2) Lorsque le pilote est retenu à bord d'un navire en quarantaine ou pour toute autre cause, et notamment attente au départ dans un autre port voisin, délai de route, annulation du mouvement avec déplacement du pilote, etc... il lui est payé, outre sa nourriture, 63,28 € par jour, toute journée commencée étant due.

3) Lorsqu'un pilote mouille un navire sur rade, soit pour y attendre des ordres, soit dans l'attente d'une marée propice en raison de son tirant d'eau, soit pour une cause quelconque à la sortie, ou qu'il change de mouillage pour cause de sécurité, il lui est alloué une indemnité de 47,15 €.

L'indemnité de nourriture est payée au tarif officier de la marine marchande.

Ces différentes indemnités sont perçues directement par le pilote.

TITRE III – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 11 : Déplacement du bateau-pilote

Le déplacement du bateau-pilote sur rade est payé 198,64 € de l'heure, toute heure commencée étant due.

Article 12 : Remorqueurs

Les remorqueurs étrangers au port de Calais ou les navires de commerce donnant la remorque à d'autres navires pour l'entrée et la sortie du port de Calais sont soumis à l'obligation du pilotage. Le tarif à appliquer au remorqueur est dans ce cas égal au tiers du tarif général appliqué au navire remorqué.

Direction interrégionale de la mer Manche Est -
Mer du Nord

R32-2024-12-16-00035

Arrêté n°225 /2024 en date du 16 décembre
2024 - Portant modification du règlement local
de la station de pilotage de Dunkerque relatif
aux tarifs applicables à compter du 1er janvier
2025



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division activités maritimes

Service formation et emploi maritimes

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est - Mer du Nord**

Le Havre, le 16 décembre 2024

ARRÊTÉ n° 225 / 2024

**Portant modification du règlement local de la station de pilotage
de Dunkerque relatif aux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025**

**Le préfet de la région Hauts-de-France,
Préfet du Nord,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code des ports maritimes ;
- VU** le code des transports ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 relatif à l'organisation et au fonctionnement des assemblées commerciales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 227 / 2022 du 23 décembre 2022 modifié portant règlement local de la station de pilotage de Dunkerque ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 du préfet de région Hauts-de-France donnant délégation de signature en matière d'activités à M. Hervé THOMAS, Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;
- VU** l'arrêté n° 127 / 2024 du 29 août 2024 portant subdélégation de signature du Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

VU l'avis de l'assemblée commerciale de la station de pilotage de Dunkerque, tenue le 5 décembre 2024 ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le point 8) Indemnité de service de nuit de l'article 15 – Tarifs divers, de l'arrêté n° 227 /2022 susvisé est remplacé comme suit :

« ARTICLE 15 : TARIFS DIVERS

8) Indemnité de service de nuit :

Tout pilotage, déplacement, retenue, entre 20 h 00 et 06 h 00 donne droit à une majoration de 15 % du tarif correspondant à la prestation, hors navires de marchandises diverses déclarés et reconnus de ligne régulière commerciale par le Grand Port Maritime de Dunkerque.

Pour un mouvement qui commence avant 20 h 00 et qui se termine avant 22 h 00, la prestation de service de pilotage est facturée au tarif de jour. »

Article 2 :

Les annexes A et B de l'arrêté n° 227 / 2022 du 23 décembre 2022 susvisé sont remplacées par les annexes A et B jointes au présent arrêté.

Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 4 :

Le Directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord et le Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Pour le préfet et par subdélégation,

Le Directeur adjoint interrégional

Thierry CANTERI



Copies à :

DGITM/DTFFP/SDP/P3

Préfecture de région / SGAR HDF

DDTM 59

Station de pilotage de Dunkerque

Grand Port Maritime de Dunkerque

Annexe A selon l'arrêté en vigueur
Portant règlement local de la station de pilotage de Dunkerque

Tarifs de la station de pilotage à compter du 01/01/2025

1 – Zone intérieure (selon l'article 3 du règlement local)

de 0 à 1 499 m3 =	328,94 €		
de 1 500 à 5 999 m3 =	328,94 € + 4,517 €	par tranche de au dessus de	100 m3 1 500 m3
de 6 000 à 14 999 m3=	532,18 € + 4,016 €	par tranche de au dessus de	100 m3 6 000 m3
de 15 000 à 29 999 m3=	893,53 € + 3,173 €	par tranche de au dessus de	100m3 15 000 m3
de 30 000 à 49 999 m3=	1 369,44 € + 2,906 €	par tranche de au dessus de	100 m3 30 000 m3
de 50 000 à 169 999 m3=	1 950,81 € + 2,566 €	par tranche de au dessus de	100 m3 50 000 m3
de 170 000 à 449 999 m3=	5 030,26 € + 1,399 €	par tranche de au dessus de	100 m3 170 000 m3
au-delà de 450 000 m3=	8 946,29 € + 0,454 €	par tranche de au dessus de	100 m3 450 000 m3

2 – Zone extérieure (selon l'article 3 du règlement local)

de 0 à 5 999 m3 =	257,83 €		
de 6 000 à 49 999 m3 =	257,83 € + 1,666 €	par tranche de au dessus de	100 m3 6 000 M3
de 50 000 à 169 999 m3 =	991,25 € + 1,489 €	par tranche de au dessus de	100 m3 50 000 m3
de 170 000 à 449 999 m3 =	2 778,73 € + 0,647 €	par tranche de au dessus de	100 m3 170 000 m3
au delà de 450 000 m3 =	4 591,39 € + 0,119 €	par tranche de au dessus de	100 m3 450 000 m ³

Annexe B selon l'arrêté en vigueur
Portant règlement local de la station de pilotage de Dunkerque

Tarifs de prestations accessoires et frais divers à compter du 01/01/2025
(EN APPLICATION des articles 13-15 et 16 du règlement local)

1 – Tarifs

Article 13.4 frais de déplacement du pilote pour son embarquement en un point autre que celui prévu 465,74 €

Article 13.4 majoration pour demande de service de pilotage sans message préalable 465,74 €

Article 15.1 Minimum de perception pour déhalage 206,39 €

Article 15.2 Indemnité pour mouillage

DWT	DWT < 90 000 TPL	90 000 TPL < DWT < 150 000 TPL	150 000 TPL < DWT
Indemnité	2 038,77 €	2 657,91 €	3 277,04 €

Article 15.3

1. Indemnité pour déplacement :
 - a) Port ou aéroport de Calais/DYCK 57,00 €
 - b) Port Ouest 37,70 €
 - c) Port Est 35,02 €
 - d) Darse LNG 42,97 €
2. Indemnité pour déplacement et congédiement de pilote :
 - a) pour tous mouvements 205,48 €
 - b) pour un mouvement d'entrée au port au départ du DYCK 465,74 €
3. Indemnité pour déplacement de vedette ou d'hélicoptère 499,98 €

Article 15.4 Indemnité d'attente par période de 12 heures 274,72 €

Article 15.5 Indemnité pour régulation de compas

- à l'extérieur du port 206,39 €
- à l'intérieur du port 138,03 €

Article 15.6 Indemnité pour essais 344,45 €

Article 15.10 Indemnité de Pilotage hors zone

Conformément à l'article 15.10 du règlement tarifaire, tout navire embarquant ou débarquant le pilote hors de la zone extérieure est soumis à une indemnité fixée selon l'annexe B

LONGUEUR	HZ DYCK	HZ DYCK LNG	HZ E12
< 100 m	55,52 €	78,29 €	111,05 €
100 à 130 m	78,29 €	101,11 €	159,48 €
130 à 160 m	101,11 €	150,57 €	207,87 €
160 à 190 m	150,57 €	271,94 €	301,85 €
190 à 280 m	271,94 €	568,06 €	401,50 €
> 280m	568,06 €	667,69 €	532,28 €

2 - Assistance vigie

Article 15.7 Indemnité d'assistance vigie

navires transporteurs de gaz liquide en vrac	
de 0 à 6 000 m3	36,24 €
de 6 001 à 50 000 m3	72,46 €
de 50 001 à 120 000 m3	265,71 €
de 120 001 à 220 000 m3	495,20 €
de 220 001 à 320 000 m3	757,89 €
au-delà de 320 000 m3	873,56 €
navires autres que transporteurs de gaz liquide en vrac	
de 60 000 à 120 000 m3	265,71 €
au-delà de 120 000 m3	495,20 €

3 - Frais de voyage

Article 16-a Indemnité journalière due au Pilote qui n'est pas débarqué dans la zone de pilotage du DYCK	126,90 €
Article 16-c Indemnité due au Pilote qui se rend dans un port quelconque pour y prendre un navire	206,39 €
Article 16-d Indemnité pour attente au-delà de 24 heures après l'heure d'appareillage initialement fixée.	550,81 €

